

456.711 +
456.721

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITÉ

LIBRARY COPY

**LES SALAIRES ET LES CHARGES SOCIALES
DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTÉ**

- Mines de houille - Sidérurgie - Mines de fer -

I. Dépenses en salaires et en charges patronales

Année 1954

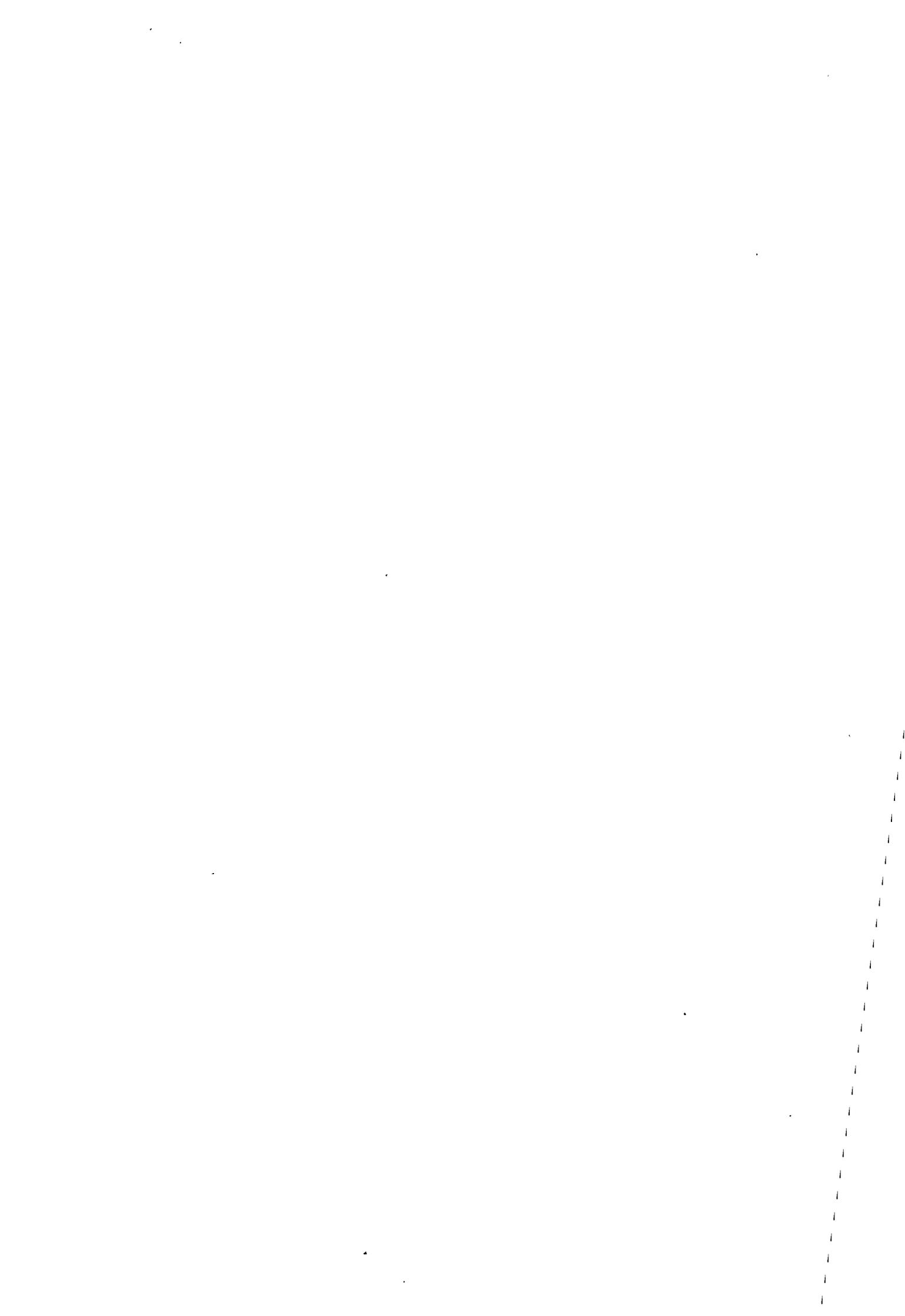
Préface de M. Paul FINET

Membre de la Haute Autorité

LIBRARY COPY

Luxembourg, Mai 1956

CECA. 726



COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITÉ

**LES SALAIRES ET LES CHARGES SOCIALES
DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTÉ**

- Mines de houille - Sidérurgie - Mines de fer -

I. Dépenses en salaires et en charges patronales

Année 1954

Préface de M. Paul FINET

Membre de la Haute Autorité

Luxembourg, Mai 1956

S o m m a i r e

	Pages
Introduction	1 - 4
I Délimitation des industries	5 - 7
Mines de houille	5
Sidérurgie	6
Mines de fer	7
II Divers éléments constitutifs du salaire considérés comme coût	8
III Matériel statistique	9
IV Description du tableau de présentation du montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes	10 - 14
rubrique I Salaire direct	10
rubrique II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	11
rubrique III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	11
rubrique IV Contributions de sécurité sociale	11
rubrique V Impôts et autres contributions	12
rubrique VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle	12
rubrique VII Avantages en nature	13
rubrique VIII Autres contributions sociales	14
V Résultats de l'enquête 1954	15 - 48
A. Mines de houille	15 - 25
Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes (en monnaies nationales)	16
Dépenses en salaires et en charges patronales afférentes en % du total	17
Coût direct de la main-d'oeuvre et charge indirecte	19
Charge de sécurité sociale et d'impôts en fonction de la rémunération en espèces	21
Taux légaux de la cotisation patronale à la sécurité sociale	22
Charges fiscales liées aux salaires	23

	Pages
Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes: ouvriers du fond - ouvriers du jour	25
B. Sidérurgie	27 - 38
Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes (en monnaies nationales)	28
Dépenses en salaires et en charges patronales afférentes en % du total	29
Coût direct de la main-d'oeuvre et charge indirecte	31
Charges de sécurité sociale et impôts en fonction de la rémunération en espèces	33
Taux légaux de la cotisation patronale à la sécurité sociale	34
Charges fiscales liées aux salaires	37
C. Mines de fer	38 - 48
Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes (en monnaies nationales)	39
Dépenses en salaires et en charges patronales afférentes en % du total	40
Coût direct de la main-d'oeuvre et charge indirecte	41
Charge de sécurité sociale et d'impôts en fonction de la rémunération en espèces	42
Taux légaux de la cotisation patronale à la sécurité sociale	46
Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes: ouvriers du fond, ouvriers du jour	47
VI Evolution au cours des années 1952, 1953 et 1954 des résultats obtenus par les enquêtes	49 - 63
A. Mines de houille	50 - 54
Evolution de la charge salariale totale	50
Evolution de la production de houille et des prix de gros des charbons	51
Evolution du coût direct	51
Evolution de la charge indirecte	52
Coût direct et charge indirecte en % de la charge salariale totale 1952, 1953, 1954	53
Evolution du salaire direct	54
B. Sidérurgie	54 - 60
Evolution de la charge salariale totale	55
Evolution de la production d'acier brut et des prix de gros de la sidérurgie	55

	Pages
Evolution du coût direct	56
Evolution de la charge indirecte	56
Coût direct et charge indirecte en % de la charge salariale totale 1952-1953-1954	58
Evolution du salaire direct	59
Tendance de l'évolution du salaire direct entre 1954 et 1955	59
C. Mines de Fer	60 - 63
Evolution de la charge salariale totale	61
Evolution de la production de minerai de fer	61
Evolution du coût direct	62
Evolution de la charge indirecte	62
Coût direct et charge indirecte en % de la charge salariale totale 1953, 1954	63
Evolution du salaire direct	63
ANNEXES	65
Table des Annexes	66 - 68
Annexe I - Importance des industries	69 - 70
Annexe II - Liste des usines ayant participé à l'enquête dans l'industrie sidérurgique	71 - 81
Annexe III- Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes année 1954 (données par bassins)	83 - 100
Annexe IV - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes années 1952, 1953	101 - 113
Annexe V - Liste des experts membres des Commissions	115 - 122

Liste des tableaux

Tableaux		Pages
1	Mines de houille - Importance de l'industrie	5
2	Sidérurgie - Importance de l'industrie	6
3	Mines de fer - Importance de l'industrie	7
4	Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes (moyennes en monnaies nationales)	16
5	" " - Dépenses en salaires et en charges patronales afférentes en % du total	17
6	" " - Charge indirecte en % du coût direct	19
7	" " - Coût direct et charge indirecte en % de la charge salariale totale	21
8	" " - Charges de Sécurité Sociale et impôts en % de la rémunération en espèces	22
9	" " - Taux légaux de la cotisation patronale à la Sécurité Sociale	23
10	" " - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales: ouvriers du fond et ouvriers du jour (moyennes en monnaies nationales)	26
11	Sidérurgie - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes (moyennes en monnaies nationales)	28
12	" " - Dépenses en salaires et en charges patronales afférentes en % du total	29
13	" " - Charge indirecte en % du coût direct	31
14	" " - Coût direct et charge indirecte en % de la charge salariale totale	33
15	" " - Charges de Sécurité Sociale et d'impôts en % de la rémunération en espèces	34
16	" " - Taux légaux de la cotisation patronale à la Sécurité Sociale	36

Tableaux	Pages		
17	Mines de fer	- Montant horaire des dépenses en salaire et en charges patronales afférentes (moyennes en monnaies nationales)	39
18	"	- Dépenses en salaires et en charges patronales afférentes en % du total	40
19	"	- Charge indirecte en % du coût direct	42
20	"	- Coût direct et charge indirecte en % de la charge salariale totale	42
21	"	- Charges de Sécurité Sociale et d'impôts en % de la rémunération en espèces	44
22	"	- Taux légaux de la cotisation patronale à la Sécurité Sociale	46
23	"	- Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, ouvriers du fond et ouvriers du jour	48
24	Mines de houille	- Indices de la charge salariale totale, 1952 - 1954	50
25	"	- Indices de la production de houille et des prix de gros des charbons 1952 - 1954	51
26	"	- Indices du coût direct 1952-1954	51
27	"	- Indices de la charge indirecte 1952 - 1954	52
28	"	- Coût direct et charge indirecte en % de la charge salariale totale 1952 - 1954	53
29	"	- Indices du salaire direct 1952 - 1954	54
30	Sidérurgie	- Indices de la charge salariale totale 1952 - 1954	55
31	"	- Indices de la production d'acier brut et des prix de gros de la sidérurgie	55
32	"	- Indices du coût direct 1952-1954	56
33	"	- Indices de la charge indirecte 1952 - 1954	56
34	"	- Coût direct et charge indirecte en % de la charge salariale totale 1952 - 1954	58

Tableaux			Pages
35	Sidérurgie	- Indices du salaire direct 1952 - 1954	59
36	"	- Indices du salaire direct évolution de 1954 à 1955	60
37	"	- Indices du salaire direct évolution de 1952 à 1955	60
38	Mines de fer	- Indices de la charge sala- riale totale 1953 - 1954	61
39	"	- Indices de la production de minerai 1953 - 1954	61
40	"	- Indices du coût direct 1953 - 1954	62
41	"	- Indices de la charge in- directe 1953 - 1954	62
42	"	- Coût direct et charge in- directe en % de la charge salariale totale 1953-1954	63
43	"	- Indices du salaire direct	63

P R E F A C E

Parmi les dispositions d'ordre social du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'obligation d'informer les intéressés occupe une place particulièrement importante. La Haute Autorité ne peut pas agir directement partout dans le domaine social, car l'intégration partielle pose des problèmes particuliers; mais il est dans son pouvoir de mettre à la disposition de tous les intéressés: employeurs et travailleurs, Gouvernements et milieux scientifiques, des documents qui apportent une clarté nouvelle sur les problèmes sociaux et aident les intéressés à établir le fondement de leurs propres initiatives et à les mettre au point.

Des informations étendues d'ordre social sont surtout nécessaires dans le domaine des salaires et des coûts de main-d'oeuvre - il s'agit ici d'un domaine qui se trouve constamment placé au centre des discussions touchant à l'économie sociale et à la politique sociale - domaine dans lequel il convient toutefois également de rassembler encore de nombreuses expériences de la coopération internationale et supranationale.

Au cours des années écoulées, la Haute Autorité a rédigé à plusieurs reprises des rapports sur les salaires et les coûts de la main-d'oeuvre dans les pays de la Communauté. Le dernier, publié en mai 1955, portait sur les résultats de l'année 1953 (1).

La publication des résultats de l'année 1954 commence aujourd'hui, sous une forme et une articulation nouvelles.

Afin de permettre une meilleure utilisation des tableaux chiffrés, qui sont parfois très complexes et d'une très large portée, l'ancienne publication d'ensemble sur les salaires et les coûts de la main-d'oeuvre a été scindée en deux publications distinctes.

La publication présentée ici traite principalement des coûts de la main-d'oeuvre dans les industries de la Communauté pendant l'année 1954; une deuxième publication concernant les salaires en tant que revenus sera publiée en juin 1956.

Les tableaux chiffrés ont été accompagnés d'un texte détaillé qui fait ressortir les enseignements et les ordres de grandeur les plus importants et facilite au lecteur l'analyse des données chiffrées. L'exposé permet également d'attirer l'attention sur certaines particularités des différents pays, de faire valoir les observations ou réserves formulées par certains experts consultés et de développer quelques grandes lignes de l'évolution.

Par rapport aux années précédentes, les informations relatives à 1954 ont pu être sensiblement améliorées; on a par exemple pu recenser avec plus d'exactitude notamment les dépenses indirectes de main-d'oeuvre des entreprises qui se présentent sous une forme si différente dans les divers pays.

(1) Salaires et prestations sociales dans les industries de la Communauté, Luxembourg, mai 1955.

L'exposé sur les différentes branches d'industrie de la Communauté a été uniformisé dans toute la mesure du possible, encore qu'une uniformisation totale se heurte à certaines limites résultant des particularités de structure des différentes branches d'industrie, conditionnées principalement par les techniques de production.

Comme pour les années précédentes, les résultats ont été établis en étroite collaboration avec les Commissions d'experts de la Haute Autorité dont les membres représentent les Gouvernements et les Offices statistiques, les organisations des employeurs et les travailleurs. Que tous les experts soient ici à nouveau vivement remerciés de leur collaboration très dévouée. Ce n'est que grâce à une étroite coopération avec tous les intéressés qu'il a été possible d'aboutir aux résultats présentés ici. Bien entendu la Haute Autorité assume la responsabilité des données publiées et de leurs commentaires.

Bien qu'au cours des trois enquêtes annuelles qui ont déjà été effectuées sur les coûts de la main-d'oeuvre, des progrès méthodologiques importants aient pu être réalisés en ce qui concerne la comparabilité des données, de nombreuses tâches restent encore à remplir à d'autres égards.

En ce qui concerne les coûts de la main-d'oeuvre, étudiés dans les pages ci-après, il reste notamment à élaborer de nouvelles méthodes de comparaison internationale. Jusqu'à présent, la Haute Autorité, ainsi que toutes les organisations et institutions traitant de questions analogues, ont procédé, en règle générale, à des comparaisons en pourcentages qui peuvent donner une certaine idée des différences de structure existantes; mais il faut également rechercher les moyens permettant une comparaison absolue des coûts de salaires, moyens qui ne peuvent certainement pas se limiter à l'utilisation schématique des cours de change officiels. Les experts convoqués par la Haute Autorité prendront position sur ces questions au cours de l'année. Les experts doivent également discuter encore dans quelle mesure les questions des coûts de la main-d'oeuvre doivent être liées aux questions de rendement et de coûts de production en général, mais il s'agit ici de problèmes si complexes qu'une solution raisonnable ne pourra être trouvée qu'à longue échéance. Les données actuellement publiées sur les coûts de la main-d'oeuvre comprennent également les dépenses résultant, en tant que dépenses salariales, des auto-investissements des entreprises; il n'est donc pas possible d'établir sans plus un lien direct avec les résultats de production.

Celui qui lira attentivement les pages suivantes, se fera une idée des difficultés que comporte l'établissement d'études et de comparaisons internationales dans le domaine social, notamment dans le domaine des salaires et, par conséquent, dans celui des coûts de main-d'oeuvre. De la patience et de la ténacité sont nécessaires pour pousser plus avant les travaux et collaborer ainsi, sur le plan statistique et scientifique, à l'établissement des conditions propres à servir l'eupéanisation non seulement de la politique économique mais avant tout de la politique sociale.

Nous avons des raisons d'espérer que les données relatives à l'année 1955 pourront être publiées plus rapidement; en outre, des méthodes statistiques ont été élaborées qui permettent une observation à court terme des éléments les plus importants des coûts de la main-d'oeuvre.

La présente publication a été élaborée en commun par la Division des Statistiques et la Division des Problèmes du Travail.

Comme les années précédentes, la Haute Autorité sera reconnaissante aux lecteurs qui lui feront des suggestions permettant d'améliorer cette publication.

Paul FINET
Membre de la Haute Autorité

I N T R O D U C T I O N

A. Point de départ

1. Le problème du coût de la main-d'oeuvre et de sa comparaison entre les divers Etats préoccupe depuis longtemps les milieux intéressés de l'opinion publique. Tout récemment, le Directeur général du Bureau International du Travail, présentant son rapport à la Conférence régionale européenne, a, sur ce sujet, attiré l'attention sur trois tâches:

- a) le rassemblement des données nécessaires;
- b) la mise en oeuvre de méthodes et procédés propres à améliorer le degré de comparabilité des données disponibles entre les divers pays;
- c) la réalisation d'un accord au sujet de l'interprétation des résultats (1).

2. Cette formulation générale des problèmes, qui vaut pour les branches les plus importantes de l'économie, de même que pour la plupart des économies nationales européennes, se précise en ce qui concerne le domaine plus étroit de la Communauté et de ses industries. Entre les six pays de la Communauté a été établi un marché commun pour le charbon, l'acier, le minerai de fer et la ferraille. C'est dans la perspective du fonctionnement de ce marché et de son développement, comme il ressortira d'ailleurs de ce qui suit, que l'examen des coûts de la main-d'oeuvre dans les industries de la Communauté prend une signification toute particulière.

3. Le chef d'entreprise est désireux de comparer les dépenses par heure de main-d'oeuvre dans son entreprise ou dans son pays avec les dépenses correspondantes des concurrents. Cette question joue un rôle particulier du fait que, dans l'industrie charbonnière notamment, mais aussi dans l'industrie du minerai de fer, les salaires, traitements et charges sociales, représentent un pourcentage très élevé de la valeur nette de la production.

(1) B.I.T., rapport du Directeur-général à la Conférence régionale européenne, Genève 1954, p. 43.

Part des salaires et traitements dans la valeur nette de la production

en % (1)

	Mines de houille	Mines métalliques	Industrie sidérurgique
Allemagne (RF) (1950)	69	53	46
France (1954)	70	.	.
Luxembourg (1954)	-	76	60

4. Le travailleur, pour sa part, a tout intérêt à connaître la structure des dépenses de main-d'oeuvre dans les divers pays et l'importance des avantages sociaux qu'il a acquis par rapport aux travailleurs des autres pays et le degré d'harmonisation entre les objectifs poursuivis.

5. Pour la Haute Autorité, il importe de suivre le niveau et le développement des dépenses de main-d'oeuvre, parce qu'elle peut en tirer des indications précieuses sur le fonctionnement du marché commun. Les écarts existant entre les divers pays, en ce qui concerne les conditions économiques et financières, intensifient les échanges à l'intérieur de la Communauté et assurent à la longue une meilleure répartition de la production. Il importe donc pour la Communauté de savoir dans quelle mesure des tendances d'égalisation se sont déjà fait jour au cours de la période de transition de 5 ans.

6. Cependant, l'intérêt de l'étude des dépenses de main-d'oeuvre va encore plus loin. Si les différences des coûts de production s'élargissent substantiellement "autrement que par variation des rendements", elles peuvent dans certaines conditions provoquer un déséquilibre grave. Des variations des salaires et des conditions de travail, ne correspondant pas à des variations des rendements, peuvent avoir les mêmes effets (art.67,alinéa 2 du Traité). La modification des dispositions relatives au financement de la sécurité sociale ou des moyens de lutte contre le chômage peut agir dans le même sens (voir art. 68,5 du Traité). En cette matière, il s'agit également de suivre attentivement le niveau, l'évolution et la structure des coûts de la main-d'oeuvre.

7. Il nous reste à mentionner un dernier point. La confrontation des industries sur le marché commun peut déjà révéler certaines distorsions existantes qui peuvent s'expliquer par la tradition mais pourraient à la longue entraver le fonctionnement du marché commun. Sans vouloir à présent approfondir ce problème, il y a cependant lieu de citer l'exemple du financement de la sécurité sociale, qui peut conduire pour une industrie d'un certain pays à un handicap permanent

(1) La valeur nette de la production est calculée en déduisant de la valeur brute le montant représentant la valeur des matériaux utilisés de provenance extérieure, ainsi que (dans le cas de l'Allemagne) des travaux à façon. Par conséquent, la valeur nette comprend encore d'autres frais généraux de même que les amortissements. Sources: Allemagne, Wirtschaft und Statistik, décembre 1953- France, Annales des mines, avril-mai 1954 - Luxembourg, Annuaire Statistique 1955.

- a) si cette industrie doit supporter des charges relativement plus élevées que les autres industries du même pays
- b) si ces charges relativement plus élevées ne se retrouvent pas, dans les autres pays, pour la même industrie.

Pour cette question également les premières indications utiles ne peuvent être fournies que par de bonnes statistiques des coûts de main-d'oeuvre, ce qui donne au problème de l'harmonisation un sens plus concret.

B. Le rassemblement de données comparables

8. Il est évident qu'il n'est pas possible de trouver d'emblée une réponse aux questions posées aux points 4 à 7 ci-dessus. Il faut d'abord recueillir les données nécessaires et ce, sous une forme aussi étendue et aussi comparable que possible.

9. La conférence des statisticiens du travail, tenue fin 1954, au Bureau International du Travail, a fait ressortir clairement que, dans la plupart des pays européens, l'établissement des charges de main-d'oeuvre n'est pas encore au point. Telle était également la situation existant en 1952 au moment où la Haute Autorité a entrepris ses travaux pour le territoire de la Communauté et ses industries.

Dans certains pays, il n'existait même pas une statistique de la masse des salaires et moins encore une statistique des charges indirectes. Ce n'est que tout récemment que les charges sociales ont également été incorporées encore qu'incomplètement, dans les calculs, tel que, par exemple, dans le cas des précieuses enquêtes effectuées dans les pays de Bénélux (1).

Toutefois, même s'il existait dans les divers pays de la Communauté des documents plus ou moins complets, il est évident que ceux-ci étaient établis selon les conceptions et habitudes des pays intéressés, ce qui excluait pratiquement toute comparaison entre les divers Etats.

10. C'est pourquoi il fallait parallèlement à l'établissement de nouvelles statistiques, procéder à la coordination des statistiques existantes. En coopération étroite avec les experts des Gouvernements, des employeurs et des travailleurs, il a été possible de faire une grande partie du chemin et ce dans une mesure toujours croissante d'une année à l'autre. Les chapitres ci-après, traitant en particulier des résultats relatifs à l'année 1954, en témoigneront.

Les progrès réalisés par rapport à 1953 consistent, d'une part, dans une subdivision régionale plus poussée des résultats, dans la répartition des salaires du fond et du jour pour les mines de fer, dans l'établissement de résultats plus uniformes en ce qui concerne les postes "logement" et "coûts de la formation professionnelle", puis dans une présentation plus uniforme pour toutes les branches d'industrie de la Communauté et, enfin, par l'extension des exposés. ce qui rendra les tableaux plus intelligibles.

(1) Voir à cet égard: Bénélux. Enquête restreinte sur les salaires. Octobre 1953 et décembre 1954; ainsi que les déclarations de M. Albert Delpérée, Politique Sociale et Intégration européenne. Liège 1956.

C. Tâches futures

11. Il serait téméraire d'autre part de vouloir prétendre que la première tâche - détermination des données et obtention d'une comparabilité aussi grande que possible - est déjà pleinement accomplie. Ce qui suit montre clairement quels sont les points au sujet desquels il faudra encore consentir d'importants efforts. Il s'agit en premier lieu de compléter le système adopté jusqu'ici en ce qui concerne le coût de la main-d'oeuvre, par des aspects nouveaux (selon la nature des dépenses) qu'elles soient légales, tarifaires, conventionnelles ou volontaires. En second lieu, il y aura lieu de vérifier si d'autres postes importants font encore défaut dans le cadre des coûts de main-d'oeuvre (ce qui ne paraît pas probable, d'après les documents disponibles), et enfin il faut rechercher des méthodes permettant une comparaison en valeur absolue des coûts de la main-d'oeuvre.

12. C'est seulement alors qu'il sera possible de rechercher également une solution à tous les aspects de la troisième tâche qui est aussi la plus importante, à savoir une interprétation justifiée et large des résultats acquis. A cet égard, seuls des résultats partiels sont disponibles en ce moment. La Haute Autorité est convaincue que ces travaux seront poursuivis avec le concours de tous les participants, dans l'atmosphère de confiance qui les a caractérisés jusqu'à présent.

I - DELIMITATION DES INDUSTRIES

13.- L'enquête porte sur le personnel ouvrier des industries du charbon, de l'acier et des mines de fer.

Il n'a pas été possible toutefois d'englober tous les ouvriers occupés dans ces trois branches de l'activité industrielle.

14.- En ce qui concerne le charbon, on a limité le champ de l'enquête aux ouvriers des houillères proprement dites et des services auxiliaires. Le personnel des entreprises annexes (cokeries, fabriques d'agglomérés, briqueteries, usines d'azote etc...) n'a pas été pris en considération.

On a cherché avant tout à obtenir des données comparables de pays à pays et cette comparabilité ne pouvait être assurée qu'en se limitant à la houillère proprement dite et aux services auxiliaires qui sont à peu près les mêmes dans tous les bassins. Les industries annexes au contraire sont fort différenciées d'un pays à l'autre. Le champ de leur activité dépend du degré d'intégration des entreprises; les comparaisons qu'on tirerait de telles données ne seraient pas valables.

Toutes les entreprises ont participé à l'enquête sauf les petites mines allemandes, les mines exclues du régime de nationalisation en France et les affleurements en Sarre.

Le tableau ci-contre permet de déterminer l'importance de l'industrie du charbon dans les pays de la Communauté.

TABLEAU 1
Mines de houille - Importance de l'industrie (1)
Année 1954

	Unités	Allemagne (R.F.)	Belgique	France(2)	Sarre(3)	Italie	Pays-Bas
Production de houille	millions de tonnes	128,0	29,2	54,0	16,7	1,1	12,1
Nombre d'entreprises	unités	72	56	8	1	3	5
Nombre de sièges	unités	161	133	129	18	6	12
Nombre d'ouvriers inscrits à la fin de 1954:							
au fond	milliers	329,8	101,3	147,1	37,6	6,3	30,7
au jour	milliers	116,3	36,0	66,3	19,7	3,1	17,4
ensemble fond + jour	milliers	446,1	137,3	213,4	57,3	9,4	48,1
% des ouvriers inscrits au fond par rapport à l'ensemble fond + jour	%	73,9	73,8	68,9	65,6	67,0	63,8
(1) Les données par bassin pour l'Allemagne, la Belgique et la France figurent à l'annexe I tableau 1. (2) Non compris les mines exceptées du régime de nationalisation. (3) Non compris les affleurements.							

15.- Pour la sidérurgie l'enquête concerne les ouvriers:

- des services de production de l'industrie sidérurgique, c'est-à-dire des cokeries métallurgiques (à l'exclusion de la récupération des sous-produits); des hauts fourneaux, y compris les installations de préparation du minerai, mais à l'exclusion cependant de l'exploitation des scories; des aciéries, y compris les fonderies d'acier moulé, localement intégrées, les installations de dolomite, et les installations de concassage, à l'exclusion toutefois des moulins à scories THOMAS; des installations de laminage à chaud et à froid, telles qu'elles sont délimitées au Traité, ainsi que des ateliers d'étamage, de galvanisation et de plombage;
- des services auxiliaires et annexes (dont les travailleurs ont été considérés proportionnellement à l'activité de l'entreprise couverte par le Traité) qui ne font pas partie d'un service de fabrication déterminé, et ne produisent pas, en règle générale, de produits destinés à la vente. Ce sont, par exemple, les installations de chaudières, les stations électriques, la machinerie des installations de production et les ateliers de réparation, les installations hydrauliques et les services de production de gaz, les services d'entretien et de construction, y compris les ateliers d'électricité, les ateliers d'outillage, ainsi que les installations ferroviaires et portuaires et les services de transports, les ateliers d'apprentissage, les services de recherches, les laboratoires, les services de réception, les chaufferies; en outre, les services de protection et les services généraux, ainsi que les services sanitaires, les services d'économat, etc...

La liste des entreprises ayant participé à l'enquête est donnée à l'annexe II.

Le tableau ci-après fait ressortir l'importance de l'industrie sidérurgique dans chacun des pays de la Communauté.

TABLEAU 2
Sidérurgie - Importance de l'industrie (1)
Année 1954

	Unité	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
Production d'acier brut	millions de tonnes	17,4	5,0	10,6	2,8	4,2	2,8	0,9
Production de produits finis	"	11,3	3,6	7,3	1,9	2,8	2,1	0,7
Nombre de sociétés	unités	95	37	96	6	107	3	3
Nombre d'usines	"	126	41	137	6	129	7	4
Nombre d'ouvriers employés dans l'industrie sidérurgique au sens du Traité	milliers	143,7	47,0	117,5	25,6	51,9	17,0	6,7

(1) Les données par bassin pour l'Allemagne et la France figurent à l'annexe I, tableau 2.

16.- En ce qui concerne les mines de fer, l'enquête porte sur les ouvriers des mines et de leurs services auxiliaires.

On entend par mines de fer les entreprises qui extraient des minerais contenant du fer et dont la teneur en manganèse est inférieure à 20 %.

Les conditions d'exploitation sont très diverses suivant les pays. Les chiffres ci-dessous en font apparaître les principales caractéristiques (1).

TABLEAU 3
Mines de fer - Importance de l'industrie
Année 1954

	Unité	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Luxem- bourg
Production marchande	millions de tonnes	9,7	43,8	1,1	5,9
Nombre de mines	unités	67	79	11	30
Effectifs inscrits à la fin de janvier 1955					
au fond (1)	milliers	12,2	18,9	1,7	1,5
au jour	"	5,5	6,0	1,7	0,9
ensemble fond+jour	"	17,7	24,9	3,4	2,4
% des ouvriers ins- crits au fond par rap- port à l'ensemble fond + jour	%	69	76	50	63
(1) Y compris les ouvriers des chantiers de production des mines à ciel ouvert.					

(1) Cf. page 38 point 73

II - DIVERS ELEMENTS CONSTITUTIFS DU SALAIRE CONSIDERE COMME COUT

17.- La charge supportée par les entreprises du fait qu'elles emploient des salariés comporte, dans les pays de la Communauté, une rémunération directe régulièrement payée au travailleur à laquelle s'ajoutent, dans certains pays, des primes ou gratifications payées à diverses époques de l'année ou à l'occasion de certaines fêtes et des paiements effectués pour des journées non ouvrées (congs payés, jours fériés payés). Ces trois éléments constituent l'ensemble des rémunérations en espèces auxquelles viennent s'ajouter des avantages en nature (distributions de charbon, gaz, électricité, gratuites ou à prix réduit, mise à la disposition des travailleurs de logements appartenant à l'entreprise soit gratuitement soit à prix réduit, distributions de vêtements de travail etc...). Rémunérations en espèces et avantages en nature constituent la part bénéficiant directement au travailleur.

Toutefois, en ce qui concerne le logement, les charges qui pèsent sur les entreprises, à ce titre, ne peuvent être considérées intégralement comme bénéficiant aux travailleurs de l'industrie en cause; en effet, les sommes versées par les entreprises à un fonds de construction, par exemple, ne profitent pas directement aux travailleurs de telle ou telle industrie, mais sont réparties sur l'ensemble du pays; il faudrait donc ne compter, au poste "avantage en nature logement" que les dépenses exposées par les entreprises pour le logement des travailleurs de l'industrie considérée. Cette distinction n'a pas été possible. Il y a donc, de ce fait, une erreur, qui méritait d'être signalée, dans le montant de ce que l'on appellera, par la suite, coût direct de la main-d'oeuvre; erreur cependant de faible importance, puisque l'ensemble des dépenses, afférentes au logement, représente de 0,5 à 7 % de la charge salariale totale suivant les industries et les pays et que seulement une très faible fraction de ces dépenses devrait être exclue du coût direct de la main-d'oeuvre pour figurer, plus exactement, dans la charge indirecte.

18.- La part indirecte de la charge salariale comporte pour l'entreprise des versements aux organismes de sécurité sociale (assurances maladie, invalidité, maternité, pensions, chômage, accidents du travail, maladies professionnelles, autres contributions bénévoles ou conventionnelles, allocations familiales), des dépenses de recrutement de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle, diverses contributions sociales, et, pour la France, la Sarre et l'Italie, une charge fiscale liée à l'emploi de la main-d'oeuvre.

III - MATERIEL STATISTIQUE

19.- Les données recueillies portent, pour chacun des postes énumérés ci-dessus, sur la masse globale des dépenses effectuées par les entreprises et sur le nombre d'heures correspondant. La présentation de données chiffrées portant sur l'ensemble des rémunérations ou des charges est d'une lecture difficile, par ailleurs l'unité de temps la plus convenable pour une comparaison internationale du coût de la main-d'oeuvre semble bien être l'heure, qui est l'unité généralement utilisée dans l'industrie pour fixer le taux de la rémunération. Aussi la décomposition des dépenses en salaires et charges afférentes a-t-elle été exprimée en taux horaires. Ces taux horaires ont été obtenus en divisant le montant global de chacune des rubriques par le nombre d'heures effectuées.

Afin d'obtenir plus d'exactitude, les pourcentages indiqués dans les tableaux n'ont pas été calculés à partir des taux horaires publiés, mais en utilisant le montant global de chacun des postes de dépenses, tels qu'ils résultent de l'enquête. Les pourcentages peuvent donc, pour cette raison, différer faiblement de ceux qu'on obtiendrait en les calculant à partir des taux horaires.

IV - DESCRIPTION DU TABLEAU DE PRESENTATION DU MONTANT DES
DEPENSES EN SALAIRES ET EN CHARGES PATRONALES AFFERENTES

20.- Dans les tableaux, les données ont été regroupées sous neuf rubriques. On trouvera ci-après les éléments les composant.

Bien entendu, tous les pays n'ont pas indiqué, pour chacune des rubriques, tous les éléments mentionnés. On a cependant procédé à une énumération aussi complète que possible, de façon à ce qu'il n'y ait aucun doute quant à la rubrique dans laquelle doit être incluse telle ou telle dépense des entreprises.

De plus, des données ont parfois été portées dans certaines rubriques, alors qu'il est d'usage, dans certains pays, de les considérer de façon différente. Comme pour tous les problèmes au sujet desquels on s'efforce d'obtenir des données comparables de pays à pays, les habitudes ont dû être quelque peu bouleversées, afin que puisse être définie une règle commune.

Les dépenses comprises dans les rubriques des tableaux, sont les suivantes:

21.- RUBRIQUE I - Salaire direct

On s'est efforcé, dans cette rubrique, de regrouper tous les éléments de rémunération qui sont liés directement au travail effectif, tels que:

- le salaire en régie,
- le salaire à la tâche,
- le salaire au rendement,
- les majorations de vie chère,
- les majorations d'heures supplémentaires,
- les majorations pour travail de nuit ou du dimanche,
- les primes de fonction, de responsabilité, pour travaux pénibles, salissants, dangereux ,
- les salaires des ouvriers des houillères occupés à des travaux d'investissement,
- les salaires des journées d'absence pour délégations syndicales,
- les rémunérations des délégués mineurs,
- les rémunérations diverses en espèces,
- les indemnités de casse-croûte, de panier, etc...,
- les salaires des apprentis, pour les mines de houille et les mines de fer (à l'exclusion des rémunérations versées à ces apprentis pour les heures durant lesquelles ils suivent les cours de formation).

Pour la sidérurgie, les salaires des apprentis travaillant sur la base de contrats d'apprentissage ont été indiqués intégralement sous la rubrique VI: "Frais de recrutement de la main-d'oeuvre, et formation professionnelle".

Il convient de remarquer que les apprentis mineurs sont, pendant leur formation, occupés partiellement à la production; les apprentis sidérurgistes ne le sont pas.

Dans certains pays, il existe des primes de résultat ou de productivité, et des gratifications qui sont également liées au travail effectif. Cependant, pour des raisons de comparabilité, ces éléments de rémunération ont été indiqués dans la rubrique II.

22.- RUBRIQUE II - Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces

Le titre même de cette rubrique est suffisant pour en définir le contenu. Il s'agit de versements effectués sous certaines conditions, ou dans certaines circonstances. Ils peuvent être bénévoles ou contractuels; leur montant peut être fixé librement par l'employeur, ou par accord collectif, ou encore, être fonction de la production ou des bénéfices réalisés.

23.- RUBRIQUE III - Rémunérations payées pour des journées non ouvrées.

Dans cette rubrique ont été indiquées les rémunérations pour:

- congés payés ordinaires, légaux, contractuels, ou accordés à titre bénévole par l'employeur,
- congés supplémentaires pour ancienneté,
- congés supplémentaires pour mères de famille,
- primes de vacances,
- jours fériés, légaux, contractuels, ou accordés à titre bénévole,
- absences pour certains événements familiaux (mariage du salarié ou d'un membre de sa famille, décès du conjoint, ou de parents, accouchement de l'épouse, réunion de conseil de famille, etc...), et autres absences pour motifs d'état-civil,
- autres absences motivées (conseil de révision, déménagement demandé par l'entreprise, etc...).

Il convient de remarquer qu'en Belgique, le régime des congés payés est intégré dans l'organisation générale de la Sécurité Sociale. Les employeurs versent, à des Caisses de Vacances, des cotisations qui sont fonction des rémunérations. Pour rendre les tableaux plus comparables, ces cotisations pour congés payés ont été indiquées dans cette rubrique.

24.- RUBRIQUE IV - Contributions de Sécurité Sociale

Cette rubrique comprend les contributions des employeurs à la Sécurité Sociale.

Les contributions de Sécurité Sociale pour les congés payés, qui existent en Belgique, ont cependant été inscrites sous la rubrique III (voir ci-dessus).

D'autre part, en Allemagne, des suppléments familiaux, à la charge des employeurs, et variant suivant la situation de famille de l'ouvrier, sont versés directement par l'employeur, sans intervention d'un organisme de compensation. Ces suppléments ont été indiqués, malgré tout, sous la rubrique "Allocations Familiales", pour des raisons de comparabilité.

25.- RUBRIQUE V - Impôts et autres contributions

Cette rubrique, compte tenu des observations formulées aux points 47, 67, 68, 69, 70, 71, 87 et 88 ci-après, ne concerne que la France et l'Italie.

26.- RUBRIQUE VI - Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle

Par frais de recrutement de la main-d'oeuvre, il faut entendre ce que dépense l'employeur pour recruter du personnel, ainsi que certains versements, tels que les indemnités de séparation et les indemnités de voyage pour visite, qui sont attribuées aux salariés dont la résidence est éloignée du lieu de travail.

Pour le coût de la formation professionnelle, chacune des trois Sous-Commissions "Rémunérations" (Mines de houille, Sidérurgie et Mines de fer) a désigné un groupe d'experts, chargé de définir des bases uniformes pour son appréciation.

Les trois Groupes de Travail ont décidé de retenir comme dépenses de formation professionnelle:

- les dépenses directes de formation, qui sont celles des entreprises assurant la formation de leur personnel, c'est-à-dire:
 - a) les versements effectués aux personnes bénéficiant de la formation professionnelle,
 - b) les versements effectués aux personnes chargées de la formation professionnelle,
 - c) les dépenses en matériaux, énergie, petit outillage, etc...,
 - d) les dépenses relatives aux machines, installations, bâtiments utilisés uniquement pour la formation professionnelle,
 - e) les dépenses relatives aux moyens pédagogiques employés pour la formation,
 - f) les dépenses relatives au logement des apprentis;
- les dépenses indirectes, c'est-à-dire:
 - a) les cotisations ou les subventions versées par l'entreprise à un organisme assurant partiellement ou totalement la formation professionnelle,
 - b) les impôts spéciaux pour la formation professionnelle,
 - c) les bourses d'études professionnelles.

Compte tenu de ce schéma de dépenses, les experts des trois industries ont défini des bases uniformes d'appréciation.

Les experts des charbonnages ont terminé leurs travaux. Considérant que les apprentis mineurs sont pendant une partie de leur temps de formation occupés à des travaux productifs, ils ont décidé

de ne retenir qu'un pourcentage de certaines dépenses. Leur rapport est terminé; il reste encore à la Sous-Commission à l'approuver.

Les experts de la sidérurgie ont terminé leur travaux, et leur rapport a été approuvé par la Sous-Commission.

Les experts des mines de fer ont attendu que le rapport relatif aux charbonnages soit terminé, afin de s'en inspirer. Ils soumettront prochainement leurs propositions.

Ces méthodes d'évaluation uniforme ne seront appliquées qu'à partir de l'année 1955. Il en résulte que les chiffres fournis pour les années 1952-1953 et 1954, ne sont pas tout à fait homogènes.

La présente rubrique comprend également les dépenses ayant trait à l'enseignement de l'hygiène et de la sécurité.

27.- RUBRIQUE VII - Avantages en nature

Cette rubrique est composée de trois parties:

- a) les dépenses relatives au charbon, au gaz et à l'électricité, dont bénéficient, gratuitement ou à prix réduit, les ouvriers. Il convient de remarquer que ce poste est particulièrement important dans les mines de houille.
- b) les dépenses relatives au logement des ouvriers, et comprenant la contribution financière apportée par les entreprises à la construction de logements, le déficit annuel d'exploitation des logements appartenant aux entreprises et les indemnités de logement versées aux ouvriers.

Comme pour le coût de la formation professionnelle, les Sous-Commissions ont estimé qu'il était nécessaire de définir des bases uniformes d'appréciation pour certaines dépenses relatives au logement des ouvriers; des groupes d'experts ont été créés.

Ces groupes ont défini les dépenses de logement de façon uniforme:

- dépenses relatives aux logements appartenant à l'entreprise, c'est-à-dire:

- i) les frais d'entretien,
- ii) les frais d'administration,
- iii) les impôts, taxes, assurances, etc...,
- iv) les amortissements,
- v) les intérêts (1).

Il est entendu que les loyers et charges récupérées sur les occupants des locaux devront être déduits du total des dépenses ci-dessus.

(1) Sur ce point des discussions sont encore en cours pour décider s'il doit être tenu compte seulement des capitaux empruntés, ou, au contraire, de l'ensemble des capitaux engagés.

- dépenses relatives aux logements n'appartenant pas à l'entreprise, c'est-à-dire, les subventions accordées régulièrement pour le paiement de loyers ou l'entretien de logements occupés par des ouvriers des industries du charbon, de l'acier, ou des mines de fer,
- cession gratuite ou à prix réduit de terrains appartenant aux entreprises, pour la construction de logements ouvriers,
- aides non remboursables et prêts sans intérêts, consentis par les entreprises à leurs ouvriers, pour les aider à acquérir un logement.

Les groupes de travail ont achevé leurs travaux pour la sidérurgie et les mines de fer et leurs rapports ont été acceptés par les Sous-Commissions.

En ce qui concerne les mines de houille, la Sous-Commission doit se prononcer lors de sa prochaine réunion.

Les méthodes ainsi définies ne pourront cependant être appliquées qu'à partir de l'année 1955.

- c) la ligne: "Autres avantages en nature" a trait à des distributions gratuites, ou à prix réduit, de vêtements, chaussures, boissons, etc...

28.- RUBRIQUE VIII - Autres contributions sociales

Cette rubrique comprend les dépenses relatives au transport des ouvriers, les frais des services médicaux et sociaux, le déficit d'exploitation des maison de vacances et de convalescence, les dépenses pour associations de personnel, les subventions aux institutions sociales, médicales et culturelles.

Entrent également dans cette rubrique les versements à la caisse de compensation des gains, ainsi que les provisions pour indemnités de licenciement (Italie).

V - RESULTATS DE L'ENQUETE 1954

29.- Le montant horaire des dépenses en salaires et charges patronales afférentes est donné pour les trois industries. Les chiffres ont été établis sur des bases comparables, c.à.d. que les pays se sont efforcés de faire figurer sous chaque rubrique les mêmes catégories de dépenses. Les données sont présentées en monnaies nationales, c.à.d. que les comparaisons de pays à pays ne seront pas possibles tant qu'une unité de mesure commune n'aura pas été trouvée permettant de convertir les résultats sur la base d'une monnaie uniforme. Toutefois la décomposition de la charge salariale a été présentée en pourcentage du total; une telle présentation permet seulement de faire apparaître les différences de structure entre les pays.

Ces pourcentages doivent être utilisés avec beaucoup de prudence, on peut en tirer des comparaisons entre coût direct de la main-d'oeuvre et charge indirecte, mais sans oublier que la part de chacune de ces charges est seulement proportionnelle au total pris comme 100 et l'on ne pourrait en conclure que, dans tel pays, les charges sociales sont plus élevées que dans tels autres sous prétexte que la part du salaire indirect y est plus lourde. En effet, les charges sociales sont intimement liées au salaire direct, et c'est dans le pays où la charge indirecte est la plus élevée que le coût de l'heure de travail est le plus faible.

Dans les pages suivantes, les résultats de l'année 1954 seront analysés successivement pour chacune des trois industries.

Analyse des résultats

30.- A. Mines de houille

En ce qui concerne les mines de houille, le montant total des dépenses en salaires et charges patronales afférentes est seulement connu pour l'ensemble des ouvriers du fond et du jour, une ventilation n'a pu être faite entre ces deux catégories de personnel que pour une partie seulement des dépenses, celles qui concernent les rémunérations proprement dites, les contributions de sécurité sociale, les impôts et autres contributions. Pour les autres dépenses: frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle, avantages en nature et autres contributions sociales, la distinction entre fond et jour n'a pu être opérée. C'est donc principalement les résultats relatifs à l'ensemble des ouvriers qui seront examinés.

TABLEAU 4

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Ensemble des ouvriers du fond et du jour

Moyennes en monnaies nationales

Année 1954

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Pays-Bas
	DM	Frs belges	Frs franç.	Frs franç.	Lires	Florins
I Salaire direct (1)	2,06	29,95	180,43	190,20	142,03	1,82
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,04	0,00	15,82	19,83	51,18	0,07
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	0,19	3,43	17,11	20,52	18,94	0,13
IV Contribution de sécurité sociale	0,74	7,00	73,24	76,91	88,22	0,71
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,40)	(2,77)	(25,96)	(38,08)	(35,22)	(0,33)
b) accidents du travail	(0,25)	(2,39)	(14,30)	(14,80)	(16,07)	(0,21)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,01)	(0,02)	(-)	(-)	(0,76)	(0,01)
d) allocations familiales	(0,08)	(1,82)	(32,98)	(24,03)	(36,17)	(0,16)
V Impôts et autres contributions	-	-	10,53	11,21	4,64	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	(4,64)	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	(10,53)	(11,21)	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	0,04	0,06	4,58	6,11	-	0,08
VII Avantages en nature	0,35	1,88	39,12	21,35	26,40	0,17
a) distribution de charbon, gaz, électricité	(0,12)	(1,42)	(13,20)	(13,28)	(6,35)	(0,08)
b) logement	(0,23)	(0,46)	(25,92)	(8,07)	(17,13)	(0,08)
c) autres avantages en nature	(0,00)	-	-	-	(2,92)	(0,01)
VIII Autres contributions sociales	0,04	0,73	6,32	9,65	13,85 ⁽²⁾	0,05
IX T O T A L	3,46	43,05	347,15	355,78	345,26	3,03

(1) Y compris les salaires des journées d'absence pour délégation syndicale et contribution pour rémunération des délégués mineurs.

(2) Y compris, pour l'Italie, les provisions pour indemnités de licenciement.

TABLEAU 5

Mines de houille - Dépenses en salaires et en charges patronales afférentes en % du total
Ensemble des ouvriers du fond et du jour

Année 1954

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Pays-Bas
	DM	Frs belges	Frs franç.	Frs franç.	Lires	Florins
I Salaire direct (1)	59,54	69,57	51,97	53,46	41,13	60,15
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	1,12	0,00	4,56	5,57	14,82	2,27
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	5,65	7,96	4,93	5,77	5,49	4,40
IV Contribution de sécurité sociale	21,19	16,25	21,10	21,62	25,55	23,47
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(11,46)	(6,44)	(7,48)	(10,70)	(10,20)	(10,80)
b) accidents du travail	(7,29)	(5,56)	(4,12)	(4,16)	(4,65)	(7,00)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,18)	(0,04)	-	-	(0,22)	(0,31)
d) allocations familiales	(2,26)	(4,21)	(9,50)	(6,76)	(10,48)	(5,36)
V Impôts et autres contributions	-	-	3,03	3,15	1,35	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	(1,35)	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	(3,03)	(3,15)	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	1,28	0,14	1,32	1,71	-	2,68
VII Avantages en nature	10,13	4,38	11,27	6,00	7,65	5,33
a) distribution de charbon, gaz, électricité	(3,50)	(3,31)	(3,80)	(3,73)	(1,84)	(2,59)
b) logement	(6,51)	(1,07)	(7,47)	(2,27)	(4,96)	(2,36)
c) autres avantages en nature	(0,12)	-	-	-	(0,85)	(0,38)
VIII Autres contributions sociales	1,09	1,70	1,82	2,72	4,01 ⁽²⁾	1,70
IX T O T A L	100	100	100	100	100	100

(1) Y compris les salaires des journées d'absence pour délégation syndicale et contribution pour rémunération des délégués mineurs.

(2) Y compris, pour l'Italie, les provisions pour indemnités de licenciement

31.- Le tableau 5 montre que, dans les pays de la Communauté, sauf en Italie, le salaire direct représente plus de la moitié de la charge salariale; si l'on ajoute à ce salaire direct les postes les plus importants, c'est-à-dire les contributions de sécurité sociale et les avantages en nature, on s'aperçoit que l'ensemble de ces dépenses couvre, suivant les pays, de 75 à 90 % du total ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessous :

en % de la charge salariale totale

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Pays- Bas
Salaire direct	59,54	69,57	51,97	53,46	41,13	60,15
Contributions de Sécurité So- ciale	21,19	16,25	21,10	21,62	25,55	23,47
Avantages en nature	10,13	4,38	11,27	6,00	7,65	5,33
Ensemble	90,86	90,20	84,34	81,08	74,33	88,95

32.- On peut distinguer deux groupes de pays: d'une part l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas pour lesquels ces dépenses sont de l'ordre de 90 % et d'autre part la France, la Sarre et l'Italie où ces trois postes ne totalisent que de 75 à 85 % du total. Dans ces derniers pays, en effet, les primes et gratifications sont relativement importantes et une charge fiscale frappe le coût de la main-d'oeuvre.

33.- Si l'on ajoute ces divers éléments aux dépenses déjà mentionnées ci-dessus, l'équilibre se rétablit pour tous les pays légèrement au-dessus de 90 % comme le montrent les chiffres suivants:

Allemagne	91,98 %
Belgique	90,20 %
France	91,93 %
Sarre	89,80 %
Italie	90,50 %
Pays-Bas	91,22 %

34.- Le reste des dépenses est représenté pour la plus grande partie par le paiement des journées non ouvrées (conгés payés, jours fériés payés) et enfin par les frais de recrutement de la main-d'oeuvre, la formation professionnelle et les autres contributions sociales.

35.- Sauf en Belgique, où il est de près de 8 %, le paiement de journées non ouvrées s'élève dans tous les pays aux environs de 5 % de la charge salariale. Il existe en Belgique un régime particulier relatif aux conгés payés. Les entreprises sont tenues de verser une cotisation de 6,50 % pour les ouvriers du jour et 5 % pour les ouvriers du fond, de la masse des salaires à une caisse spéciale de vacances, celle-ci payant directement les ouvriers pendant la durée de leurs conгés légaux. Cette caisse spéciale de vacances s'intègre, en Belgique, au système de sécurité sociale.

36.- Les frais de formation professionnelle sont inexistantes en Italie, très faible en Belgique et de l'ordre de 1 à 1,50 % en Allemagne, France et Sarre. C'est aux Pays-Bas qu'ils sont proportionnellement les plus élevés (2,68 %).

37.- Les autres contributions sociales sont relativement lourdes en Sarre et en Italie. Dans ce dernier pays elles comprennent les provisions pour indemnités de licenciement.

38.- En prenant pour base 100 l'ensemble du coût de la main-d'oeuvre, on a pu dégager l'importance relative de chacun des postes, mais il est d'autres notions que cette méthode ne permet pas de faire apparaître clairement, notamment la part du coût direct et des charges indirectes, ainsi que le taux effectif des cotisations patronales à la sécurité sociale.

39.- Coût direct de la main-d'oeuvre et charge indirecte

On appellera ici "coût direct de la main-d'oeuvre" les rémunérations et avantages en nature profitant directement aux salariés, c'est-à-dire:

- salaire direct proprement dit
- primes et gratifications
- rémunérations des journées non ouvrées
- avantages en nature

40.- A ces versements s'ajoutent, pour l'employeur, un certain nombre de frais et charges connexes, les uns, proportionnels aux rémunérations en espèces (sécurité sociale, impôts), les autres, liés non pas aux salaires, mais à l'ensemble de la main-d'oeuvre (recrutement de personnel, formation professionnelle, etc...).

Le total de ces charges constitue bien, pour l'employeur, une partie du coût de la main-d'oeuvre mais il ne profite pas immédiatement au salarié, qui n'en percevra le bénéfice que sous certaines conditions (maladie, accident de travail, pension, etc...) et par l'intermédiaire d'organismes spécialisés ou encore sous forme de formation professionnelle pour les jeunes ouvriers, formation qui permettra, peut-être, à ceux-ci d'accéder plus rapidement à des emplois mieux rétribués, mais qui, surtout, s'avère indispensable à la bonne marche de l'entreprise.

Sur le tableau ci-dessous, on peut voir ce que représente, dans chaque pays, la charge indirecte par rapport au coût direct.

TABLEAU 6

Mines de houille - Charge indirecte en % du coût direct
Ensemble des ouvriers du fond et du jour

Année 1954

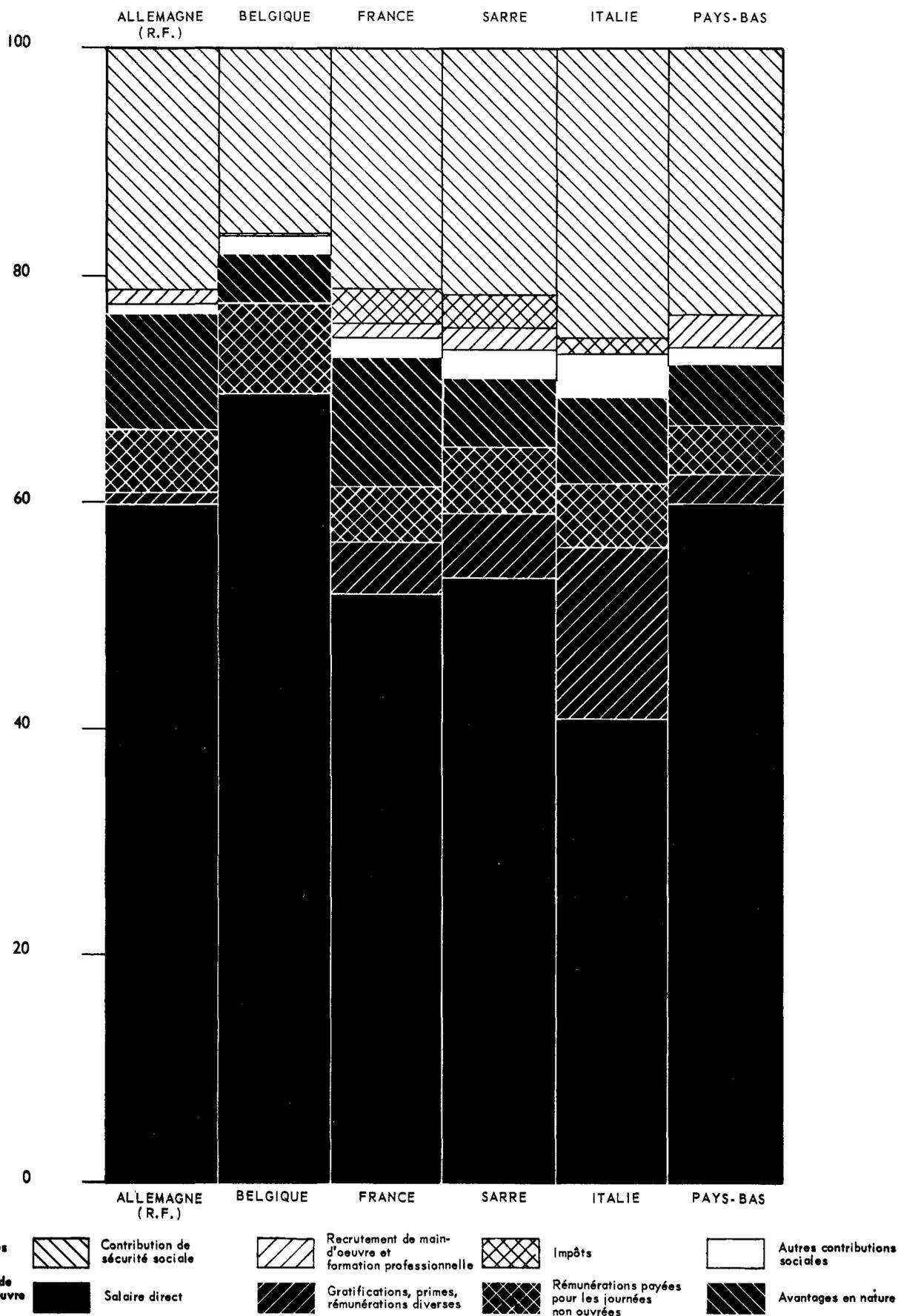
	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Pays-Bas
Coût direct	100	100	100	100	100	100
Charge indirecte	30,82	22,09	37,49	41,24	44,74	38,60

MINES DE HOUILLE

STRUCTURE DE LA CHARGE SALARIALE

Année 1954

Charge salariale totale = 100



41.- L'importance de la charge indirecte par rapport au coût direct accuse des différences considérables suivant les pays, les écarts vont du simple au double, de 22 % en Belgique, où le taux est le plus faible, à plus de 44 % en Italie, où il est le plus élevé; les autres pays se situent dans des positions intermédiaires, 41 % en Sarre, 38 % environ en France et aux Pays-Bas et 31 % en Allemagne.

42.- Si l'on compare la charge indirecte non plus au coût direct mais au total de la charge salariale, on constate que les écarts entre les pays sont beaucoup moins accentués:

TABLEAU 7

Mines de houille - Coût direct et charge indirecte en %
de la charge salariale totale
Ensemble des ouvriers du fond et du jour
Année 1954

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Pays-Bas
Coût direct	76,44	81,91	72,73	70,80	69,09	72,15
Charge indirecte	23,56	18,09	27,27	29,20	30,91	27,85
Charge salariale totale	100	100	100	100	100	100

43.- Charges de sécurité sociale et d'impôts en fonction de la rémunération en espèces

Il ne suffit pas de connaître le taux légal de la cotisation patronale à la sécurité sociale pour avoir une juste présentation de la charge qu'elle représente pour l'employeur. En effet, cette cotisation n'est pas perçue seulement sur le salaire direct, mais encore, dans certains pays, sur les primes et gratifications et sur les rémunérations pour journées non travaillées; par ailleurs des plafonds limitent l'assiette de la cotisation.

Le taux effectif ne peut apparaître que si l'on effectue un calcul spécial en prenant pour base 100 l'ensemble de la rémunération payée pour des journées non ouvrées. En Belgique, toutefois, il a été nécessaire d'exclure de cette rémunération la part relative aux congés payés, celle-ci étant comprise, au contraire, dans le régime de sécurité sociale ainsi qu'il a été dit précédemment.

De ce fait les résultats relatifs à la Belgique ne peuvent être comparés à ceux des autres pays.

TABLEAU 8
Mines de houille - Charges de Sécurité Sociale et d'impôts en % de la rémunération en espèces
Ensemble des ouvriers du fond et du jour
Année 1954

	Allemagne (R.F.)	France	Sarre	Italie	Pays-Bas	Belgique
I.- Rémunérations en espèces	100	100	100	100	100	100
II.- Contributions de sécurité sociale	31,96	34,33	33,36	41,61	35,13	34,80 ⁽¹⁾
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(17,28)	(12,17)	(16,52)	(16,60)	(16,17)	(9,26)
b) accidents du travail	(11,00)	(6,70)	(6,42)	(7,58)	(10,48)	(7,99)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,27)	(-)	(-)	(0,38)	(0,46)	(0,06)
d) allocations familiales	(3,41)	(15,46)	(10,42)	(17,05)	(8,02)	(6,05)
e) congés payés	-	-	-	-	-	(11,44)
III.- Impôts et autres contributions	-	4,94	4,86	2,18	-	-
a) INA CASA et impôts exceptionnels sur le chômage	-	-	-	(2,18)	-	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	(4,94)	(4,86)	-	-	-

(1) Y compris les congés payés

44.- On constate que le taux effectif de la cotisation patronale à la sécurité sociale varie suivant les pays de 32 à 42 %. C'est en Allemagne qu'il est le plus faible (31,96 %) et en Italie qu'il est le plus élevé (41,61 %); il se situe entre 33 et 35 % en France, en Sarre et aux Pays-Bas.

L'Italie mise à part, la charge de sécurité sociale est à peu près de même importance dans tous les pays. Il est important de noter, néanmoins, de très grandes différences dans la répartition entre l'assurance sociale (maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage, accident du travail, autres contributions bénévoles ou conventionnelles), et les allocations familiales. La part de ces dernières est très élevée en Italie et en France; viennent ensuite la Sarre et les Pays-Bas enfin l'Allemagne où le pourcentage apparaît beaucoup plus faible; par contre, dans ce pays, le taux de la cotisation pour l'assurance sociale est prépondérant.

45.- Cette différence constatée pour l'Allemagne provient du fait que, dans ce pays et pour l'année 1954, il n'existait pas de régime légal d'allocations familiales comparable à ceux en vigueur dans les autres pays. Le pourcentage de 3,41 figurant au tableau ci-dessus correspond en réalité non pas à une cotisation versée par les entreprises à un organisme répartiteur, mais à un supplément de salaire payé par les employeurs aux ouvriers chargés de famille. Un véritable régime d'allocations familiales a été institué en Allemagne à partir de 1955.

46.- Ainsi qu'il a été dit au point 43, le tableau des charges de sécurité sociale et d'impôts en % de la rémunération payée fait apparaître les taux réels de cotisation, ces taux s'écartant sensiblement des taux légaux: en effet, il existe des plafonds au-delà desquels les cotisations ne sont plus perçues et la base utilisée pour effectuer le calcul (ensemble de la rémunération payée) ne correspond pas exactement, pour tous les pays, à l'assiette de la cotisation. On trouvera ci-après, à titre indicatif, les taux légaux appliqués dans chaque pays.

TABLEAU 9

Mines de houille - Taux légaux de la cotisation patronale à la Sécurité Sociale (1)

Année 1954

	<u>Maladie</u>	<u>Invalidité</u>	<u>Vieillesse</u>	<u>Chômage</u>	<u>Accident du travail et maladies prof. (2)</u>	<u>Allocations familiales</u>
Allemagne (R.F.) taux plafond annuel en DM	3% 6 000	14,50% 12 000		- -	11 % néant	3,41% néant (3)
Belgique (4) taux plafond annuel en frs belges	2,50% néant		5,50% néant	1% 60.000	7,16% néant	7,50% 60.000
France taux plafond annuel en frs franç.	6% 456.000	8% 456.000		- -	6,70% néant	16,75% 456.000
Sarre taux plafond annuel en frs franç.	5% 468.000	14% 468.000		1% 468.000	6,42% néant	13% 468.000
Italie taux plafond annuel en lires	9,13% (5) néant	6% néant		<u>partiel</u> <u>total</u> 1,50% 2% 270.000 néant	7,58% néant	30% 270.000
Pays-Bas taux plafond annuel en florins	5,65% néant	8,50% néant		1,40% 5.008	10,48% néant	8,02% (6) néant

(1) En raison des plafonds qui, dans certains pays, diffèrent suivant les risques les taux n'ont pas été totalisés

(2) Taux réels constatés par l'enquête de la Haute Autorité

(3) Un régime légal d'allocations familiales n'existe en Allemagne que depuis le 1-1-1955; avant cette date les entreprises versaient aux ouvriers des suppléments familiaux. Ces suppléments, d'après l'enquête de la Haute Autorité se sont montés en moyenne à 3,41% en 1954

(4) Il existe en Belgique une cotisation spéciale pour les vacances annuelles, le paiement de celles-ci étant intégré au régime de sécurité sociale. Le taux légal est de 6,50% pour les ouvriers du jour et de 5% pour les ouvriers du fond.

(5) Maladie 6%, maternité 0,53%, tuberculose 2,60%

(6) Taux réel constaté par l'enquête de la Haute Autorité.

47.- Charges fiscales liées aux salaires

Il existe en outre en France, en Sarre et en Italie des charges fiscales liées aux salaires. Il s'agit en Italie d'une contribution à un fonds de construction (INA CASA) et d'une taxe spéciale sur le chômage en voie de disparition. L'impôt, en France et en Sarre, a eu la même origine mais les modalités d'application ont été différentes. En 1948 l'ancien impôt cédulaire supporté par le travailleur a été, à l'occasion d'une augmentation des salaires, transféré à la charge de l'employeur sous forme d'un versement forfaitaire de 5 %. - Mais, tandis qu'en Sarre l'impôt était remboursé par l'employeur au travailleur qui continuait à en être redevable à l'Etat, en France la législation a purement et simplement libéré l'ouvrier de cette imposition pour en charger l'employeur, de sorte que si, historiquement, dans ce pays, il s'agit bien d'une charge sociale, on peut se demander actuellement si ce versement forfaitaire ne doit pas être considéré comme une charge fiscale.

Divers auteurs en France ont étudié ce problème, on trouvera ci-dessous l'avis exprimé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques dans la revue "Etudes et Conjoncture" No 5 de mai 1955 page 415 :

"Il existe en France en particulier une charge fiscale directement liée à l'emploi de main-d'oeuvre: c'est le "versement forfaitaire" de 5 % sur les salaires, qui a remplacé l'ancien impôt cédulaire et est supporté par l'employeur. On peut se proposer de compter ce versement parmi les charges annexes aux salaires. Historiquement en effet ce versement remplace un impôt, dit "cédulaire", payé par le salarié. La prise en charge du payement de cet impôt par l'employeur s'est donc traduite pour le salarié par une augmentation du salaire net dont il disposait. On peut donc considérer cette opération comme un mode particulier d'accroissement des salaires. D'autre part la charge nouvelle ainsi supportée par l'entreprise est directement liée à la charge salariale et alourdit d'autant plus les prix de revient que les salaires y tiennent plus de place. Ainsi, du point de vue de l'employeur, qui est à prendre en considération lorsqu'on évalue le "salaire-coût", le versement forfaitaire de 5 %, fonction du salaire au même titre que la taxe d'apprentissage ou même les cotisations sociales, est bien une charge "annexe au salaire".

A cette façon de voir, on peut objecter qu'il ne s'agit nullement d'une charge à destination "sociale", et qu'il vaudrait mieux considérer ce versement comme un véritable impôt. On en ferait alors état, non pas dans une comparaison des charges salariales (salaires et charges annexes), mais seulement dans une confrontation des charges fiscales en divers pays. Si en effet en d'autres pays on ne trouve pas en général de taxe de ce genre, c'est que le législateur lui a préféré un autre mode de prélèvement fiscal.

Le versement forfaitaire de 5 % serait ainsi assimilable à un impôt quelconque, assis sur les salaires parce qu'on a choisi les salaires payés par un employeur comme représentatifs de l'importance de son entreprise".

Cette question devra être réexaminée par les commissions compétentes lors des prochaines enquêtes.

48.- Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes; ouvriers du fond et ouvriers du jour.

Ainsi qu'il a été précisé, la ventilation des salaires au point de vue coût entre les ouvriers du fond et les ouvriers du jour n'a pu être faite que pour une partie seulement des dépenses, celles qui ont trait aux rémunérations en espèces (salaires directs, gratifications et primes diverses et rémunérations payées pour journées non ouvrées), aux cotisations de sécurité sociale et aux impôts et autres contributions. La même répartition n'a pu être effectuée pour les dépenses relatives à la formation professionnelle, aux avantages en nature, et aux autres contributions sociales. Ce dernier groupe de dépenses n'est pas, dans les comptabilités des entreprises, ventilé entre fond et jour; il aurait donc été nécessaire d'effectuer une répartition proportionnelle aux salaires directs et les chiffres ainsi obtenus auraient été sans signification car le facteur salaire direct n'est pas le seul à intervenir dans une telle répartition, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle et le coût du logement.

Par ailleurs, pour la France, les Charbonnages de France ont fait savoir que le plan comptable actuellement en vigueur ne permettait pas de faire une ventilation complète du premier groupe de dépenses. Les données relatives à ce pays ont donc été limitées, dans le tabelau 1C, aux trois premiers postes, c'est-à-dire au salaire direct, aux gratifications et primes de résultats et aux rémunérations payées pour des journées non ouvrées.

TABLEAU 10

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges
patronales afférentes - Ouvriers du fond et ouvriers du jour

Moyennes en monnaies nationales

Année 1954

	Allemagne (R.F.)		Belgique		France		Sarre		Italie		Pays-Bas	
	DM		Frs belges		Frs franç.		Frs.franç.		Lires		Florins	
	ouvriers du fond	ouvriers du jour										
I Salaire direct	2,23	1,60	33,03	22,76	197,70	144,95	215,38	142,88	146,38	133,95	2,13	1,29
II Gratifications de Noël, Primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,04	0,03	0,00	0,01	17,00	13,40	23,19	13,53	59,82	35,14	0,08	0,05
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,22	0,13	3,92	2,27	18,97	13,29	24,07	13,85	20,53	16,13	0,16	0,09
IV Contribution de sécurité sociale	0,79	0,57	7,80	5,12			86,70	58,54	91,75	81,81	0,89	0,39
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,43)	(0,31)	(3,06)	(2,11)			(42,77)	(29,29)	(36,73)	(32,41)	(0,39)	(0,22)
b) accidents du travail	(0,27)	(0,19)	(2,83)	(1,37)			(16,80)	(11,05)	(16,81)	(14,83)	(0,32)	(0,03)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,01)	(0,01)	(0,02)	(0,01)			-	-	(0,39)	(1,44)	(0,01)	(0,01)
d) allocations familiales	(0,08)	(0,06)	(1,89)	(1,63)			(27,13)	(18,20)	(37,82)	(33,13)	(6,17)	(0,13)
V Impôts et autres contributions	-	-	-	-			13,56	6,80	4,88	4,32	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-			-	-	(4,88)	(4,32)	-	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-	-			(13,56)	(6,80)	-	-	-	-
T O T A L	3,28	2,33	44,75	30,16			362,90	235,60	323,36	271,35	3,26	1,82

49.- B. Sidérurgie

En ce qui concerne la sidérurgie, les tableaux du montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes ont été établis sur la même base que les tableaux relatifs aux mines de houille; toutefois, l'enquête n'a pas porté sur la totalité des entreprises (la liste de celles-ci est donnée à l'annexe II) mais, suivant les pays, couvre de 80 à plus de 95 % des effectifs ouvriers.

TABLEAU 11

Sidérurgie - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes

Moyennes en monnaies nationales

Année 1954

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
	DM	Frs belges	Frs franç.	Frs franç.	Lires	Frs belges	Florins
I Salaire direct	2,15	31,54	161	171,11	251,99	33,61	1,61
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,11	0,42	7,22	8,39	20,50	2,20	0,05
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	0,18	3,14	9,48	11,15	26,51	2,81	0,15
IV Contribution de sécurité sociale	0,49	5,63	51,55	50,74	93,68	7,04	0,43
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,24)	(4,09) ⁽²⁾	(16,12)	(20,21)	(46,98)	(2,98)	(0,20)
b) accidents du travail	(0,05)	(1,38)	(6,97)	(3,87)	(9,07)	(1,89)	(0,04)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,17)	(0,16)	(1,45)	(5,79)	(1,75)	(0,42)	(0,10)
d) allocations familiales	(0,03)	.. (3)	(27,01)	(20,87)	(35,88)	(1,75)	(0,09)
V Impôts et autres contributions	-	-	8,78	8,66	7,16	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	(7,16)	-	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	(8,78)	(8,66)	-	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	0,05	0,03	5,57	2,33	2,97	0,22	0,09
VII Avantages en nature	0,11	0,27	13,25	5,62	6,40	0,41	0,05
a) distribution de charbon, gaz, électricité	(0,02) (1)	(0,11)	(0,37)	(1,93)	(3,66) ⁽¹⁾	-	(-)
b) logement	(0,09)	(0,16)	(11,57)	(3,19)	(2,74)	(0,36)	(0,00)
c) autres avantages en nature	-	-	(1,31)	(0,50)	-	(0,05)	(0,05)
VIII Autres contributions sociales	0,07	0,42	5,25	3,87	17,50	0,96	0,03
IX T O T A L	3,16	41,45	262,10	261,87	426,71	47,25	2,41

(1) Y compris autres avantages en nature.

(2) Y compris allocations familiales

(3) Les allocations familiales sont comprises dans le poste "maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage".

TABLEAU 12

Sidérurgie - Dépenses en salaires et en charges patronales afférentes en % du total

Année 1954

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
	DM	Frs belges	Frs franç.	Frs franç.	Lires	Frs belges	Florins
I Salaire direct	68,18	76,09	61,42	65,33	59,05	71,14	67,05
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	3,58	1,01	2,76	3,20	4,81	4,65	2,07
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	5,59	7,58	3,62	4,26	6,21	5,95	6,19
IV Contribution de sécurité sociale	15,61	13,58	19,67	19,38	21,95	14,90	18,05
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(7,50)	(9,87) (2)	(6,15)	(7,72)	(11,01)	(6,29)	(8,35)
b) accidents du travail	(1,65)	(3,33)	(2,66)	(1,48)	(2,13)	(4,00)	(1,84)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(5,50)	(0,38)	(0,55)	(2,21)	(0,41)	(0,89)	(4,07)
d) allocations familiales	(0,96)	.. (3)	(10,31)	(7,97)	(8,40)	(3,72)	(3,79)
V Impôts et autres contributions	-	-	3,35	3,31	1,68	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	(1,68)	-	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	(3,35)	(3,31)	-	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	1,49	0,07	2,12	0,89	0,70	0,46	3,60
VII Avantages en nature	3,34	0,66	5,05	2,15	1,50	0,87	1,96
a) distribution de charbon, gaz, électricité	(0,53) (1)	(0,27)	(0,14)	(0,74)	(0,86)	(-)	-
b) logement	(2,81)	(0,39)	(4,41)	(1,22)	(0,64)	(0,76)	(0,16)
c) autres avantages en nature	-	-	(0,50)	(0,19)	-	(0,11)	(1,80)
VIII Autres contributions sociales	2,21	1,01	2,01	1,48	4,10	2,03	1,08
IX T O T A L	100	100	100	100	100	100	100

(1) Y compris autres avantages en nature.

(2) Y compris allocations familiales.

(3) Les allocations familiales sont comprises dans le poste "maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage".

50.- Le tableau II montre que la majeure partie des dépenses en salaires et charges patronales afférentes se limite en réalité à trois grands groupes de dépenses : le salaire direct, les rémunérations payées pour des journées non ouvrées et les cotisations de sécurité sociale. Cet ensemble groupe de 85 à 90 % des dépenses sauf en Belgique, où ce pourcentage atteint plus de 97 % ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessous :

en % de la charge salariale totale							
	Allemagne R.F.	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
Salaire direct	68,18	76,09	61,42	65,33	59,05	71,14	66,05
Rémunération payée pour journées non ouvrées	5,59	7,58	3,62	4,26	6,21	5,95	6,19
Sécurité Sociale	15,61	13,58	19,67	19,38	21,95	14,90	18,05
Ensemble	89,38	97,25	84,71	88,97	87,21	91,99	91,29

51.- L'Allemagne, la France, la Sarre et l'Italie se trouvent groupées dans la même zone avec un total de 85 à moins de 90 % de la charge salariale totale. Viennent ensuite le Luxembourg et les Pays-Bas avec 91 et 92 % et enfin la Belgique nettement en tête avec plus de 97 %.

52.- C'est en Belgique et au Luxembourg que la part du salaire direct est la plus importante (76 et 71 %), viennent ensuite l'Allemagne, les Pays-Bas, la Sarre, la France et enfin l'Italie où le pourcentage n'atteint que 59 %.

53.- Les rémunérations pour journées non ouvrées (congés payés, jours fériés payés) sont de l'ordre de 6 % en Allemagne, Italie, Luxembourg et Pays-Bas et de 3 à 4 % en France et en Sarre. En Belgique la rémunération de ces journées non ouvrées est beaucoup plus lourde que dans les autres pays; elle atteint plus de 7,5 % de la charge salariale totale.

Il est rappelé qu'il existe en Belgique un régime particulier pour le paiement des vacances. Les rémunérations pour congés payés ne sont pas versées directement aux ouvriers. Une caisse spéciale intégrée au système de sécurité sociale reçoit les cotisations des employeurs et indemnise les ouvriers.

54.- En ce qui concerne la sécurité sociale on peut distinguer deux groupes de pays; d'une part, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas où le pourcentage se situe entre 14 et 18%, et d'autre part, la France, la Sarre et l'Italie avec un pourcentage de l'ordre de 20 à 22 %. C'est dans les pays où le salaire direct est proportionnellement le plus faible que la part de la sécurité sociale est la plus élevée.

55.- Les primes et gratifications jouent un rôle important dans certains pays, notamment au Luxembourg (4,65 %) où cependant la part du salaire direct est l'une des plus élevée de la Communauté, et en Italie (4,81 %). Elles sont de l'ordre de 3 % de la dépense totale en Allemagne, en Sarre et en France et ne représentent respectivement que 2 % et 1 % du total aux Pays-Bas et en Belgique.

56.- Les frais de recrutement de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle sont négligeables en Belgique, de moins de 1 % de la dépense totale en Sarre, Italie et Luxembourg; de l'ordre de 2 % en Allemagne et en France et de près de 4 % aux Pays-Bas.

57.- L'importance des avantages en nature varie très fortement de pays à pays. Ceux-ci apparaissent proportionnellement élevés en France et en Allemagne, viennent ensuite la Sarre et les Pays-Bas, enfin l'Italie, le Luxembourg et la Belgique où les avantages sont relativement faibles par rapport à l'ensemble des dépenses.

58.- Les autres contributions sociales représentent de 1 à 2 % du total dans tous les pays sauf en Italie où les charges sont relativement élevées, elles dépassent 4 %. Il convient de noter que, pour ce pays, ce poste comprend les provisions pour indemnités de licenciement.

59.- Coût direct de la main-d'oeuvre et charge indirecte

Les notions de coût direct et charge indirecte ayant été décrites dans la partie relative aux mines de houille au point 39, il n'est pas nécessaire de reprendre ici ces définitions.

Le tableau ci-dessous fait apparaître ce que représente dans chaque pays la charge indirecte par rapport au coût direct.

TABLEAU 13
Sidérurgie - Charge indirecte en % du coût direct
Année 1954

	Allemagne R.F.	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
Coût direct	100	100	100	100	100	100	100
Charge indirecte	23,93	17,21	37,26	33,43	39,72	21,06	29,40

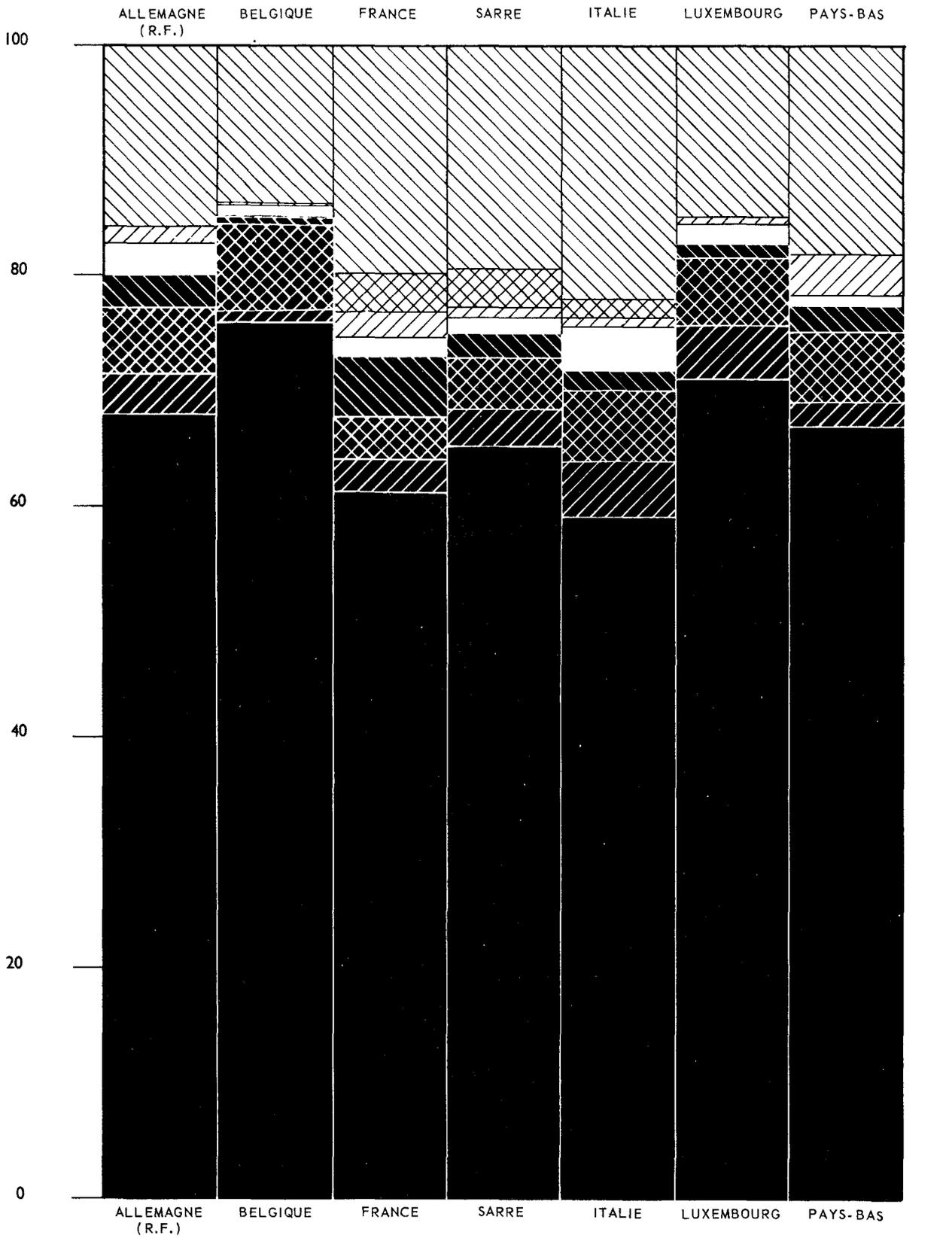
60.- On peut distinguer deux groupes de pays : d'une part, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique où la charge indirecte est nettement inférieure à 30 % du coût direct et, d'autre part, l'Italie, la France et la Sarre où la charge indirecte est notablement plus élevée : de 33 à 40 %.

SIDÉRURGIE

STRUCTURE DE LA CHARGE SALARIALE

Année 1954

Charge salariale totale = 100



- | | | | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|--|--|-------------------------------|
| Charges indirectes | Contribution de sécurité sociale | Recrutement de main-d'œuvre et formation professionnelle | Impôts | Autres contributions sociales |
| Coût direct de la main-d'œuvre | Salaire direct | Gratifications, primes, rémunérations diverses | Rémunérations payées pour les journées non ouvrées | Avantages en nature |

55.- Les primes et gratifications jouent un rôle important dans certains pays, notamment au Luxembourg (4,65 %) où cependant la part du salaire direct est l'une des plus élevée de la Communauté, et en Italie (4,81 %). Elles sont de l'ordre de 3 % de la dépense totale en Allemagne, en Sarre et en France et ne représentent respectivement que 2 % et 1 % du total aux Pays-Bas et en Belgique.

56.- Les frais de recrutement de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle sont négligeables en Belgique, de moins de 1 % de la dépense totale en Sarre, Italie et Luxembourg; de l'ordre de 2 % en Allemagne et en France et de près de 4 % aux Pays-Bas.

57.- L'importance des avantages en nature varie très fortement de pays à pays. Ceux-ci apparaissent proportionnellement élevés en France et en Allemagne, viennent ensuite la Sarre et les Pays-Bas, enfin l'Italie, le Luxembourg et la Belgique où les avantages sont relativement faibles par rapport à l'ensemble des dépenses.

58.- Les autres contributions sociales représentent de 1 à 2 % du total dans tous les pays sauf en Italie où les charges sont relativement élevées, elles dépassent 4 %. Il convient de noter que, pour ce pays, ce poste comprend les provisions pour indemnités de licenciement.

59.- Coût direct de la main-d'oeuvre et charge indirecte

Les notions de coût direct et charge indirecte ayant été décrites dans la partie relative aux mines de houille au point 39, il n'est pas nécessaire de reprendre ici ces définitions.

Le tableau ci-dessous fait apparaître ce que représente dans chaque pays la charge indirecte par rapport au coût direct.

TABLEAU 13

Sidérurgie - Charge indirecte en % du coût direct

Année 1954

	Allemagne R.F.	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
Coût direct	100	100	100	100	100	100	100
Charge indirecte	23,93	17,21	37,26	33,43	39,72	21,06	29,40

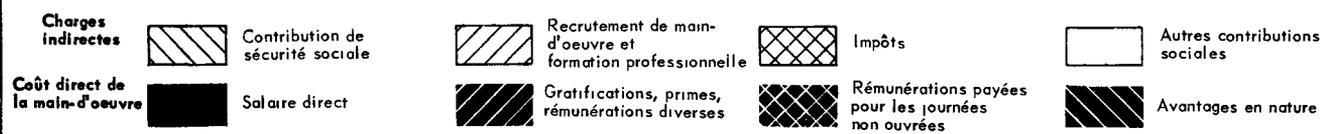
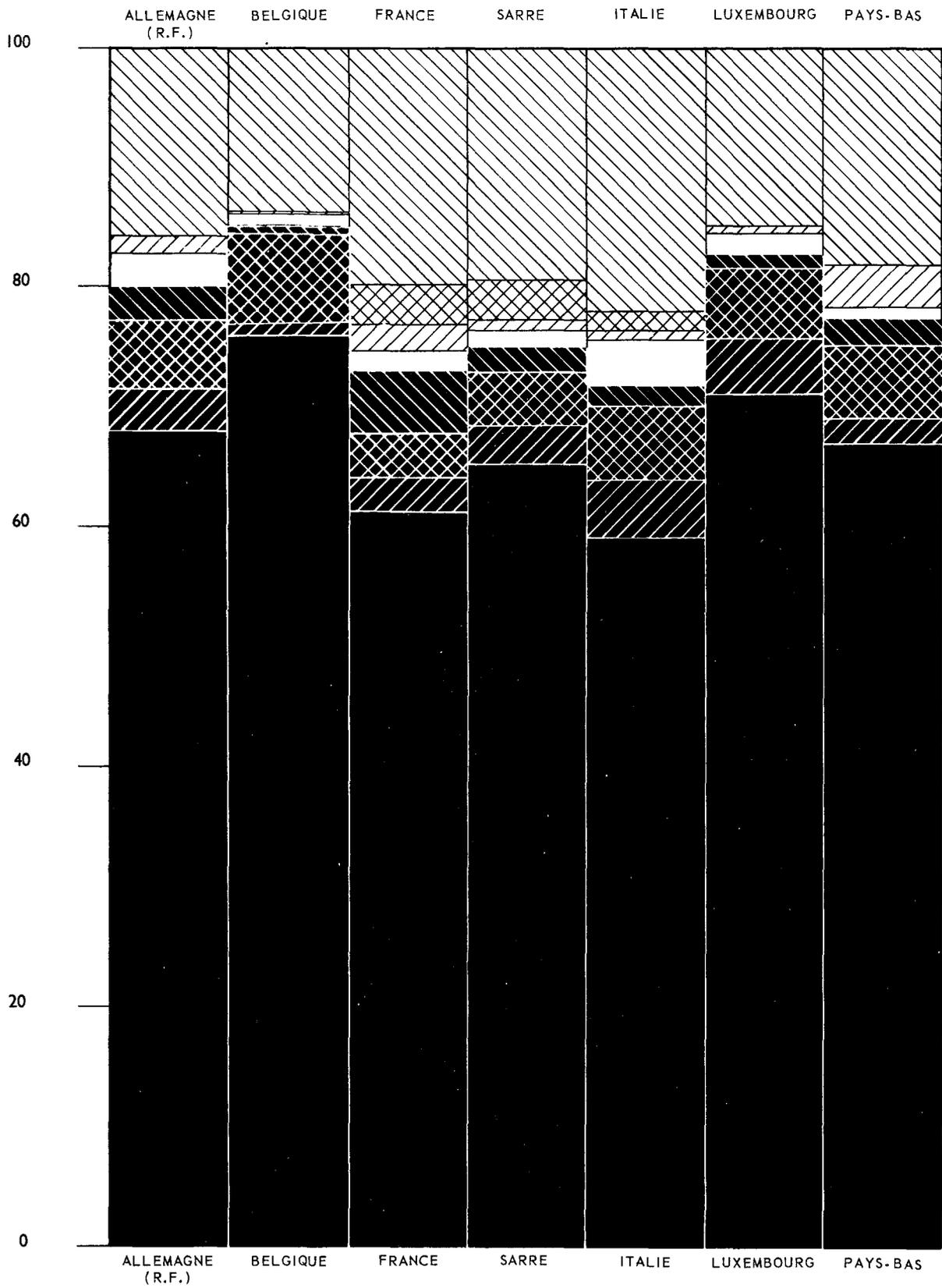
60.- On peut distinguer deux groupes de pays : d'une part, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique où la charge indirecte est nettement inférieure à 30 % du coût direct et, d'autre part, l'Italie, la France et la Sarre où la charge indirecte est notablement plus élevée : de 33 à 40 %.

SIDÉRURGIE

STRUCTURE DE LA CHARGE SALARIALE

Année 1954

Charge salariale totale = 100



61.- Si l'on calcule la charge indirecte non plus en prenant pour base le coût direct mais la charge salariale totale, les écarts constatés, entre pays, sont beaucoup moins accentués :

TABLEAU 117
Sidérurgie - coût direct et charge indirecte en % de la charge salariale totale
Année 1954

	Allemagne R.F.	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
Coût direct	80,69	85,34	72,85	74,94	71,57	82,61	77,27
Charge indirecte	19,31	14,66	27,15	25,06	28,43	17,39	22,73
Charge salariale totale	100	100	100	100	100	100	100

62.- Charges de sécurité sociale et d'impôts en fonction de la rémunération en espèces

On a expliqué au point 43 relatif aux mines de houille que les contributions patronales de sécurité sociale et les impôts et taxes sur les salaires devaient être rapportés non pas à l'ensemble de la charge salariale mais seulement aux rémunérations passibles de la cotisation. Dans le tableau ci-dessous, on a choisi pour base 100, l'ensemble de la rémunération payée (salaire direct, primes et gratifications, rémunérations pour des journées non ouvrées); cependant, pour la Belgique, il a été nécessaire d'exclure de cette rémunération la part relative aux congés payés, celle-ci étant au contraire comprise dans le régime de sécurité sociale.

TABLEAU 15

Sidérurgie - Charges de sécurité sociale et d'impôts en % de la rémunération en espèces

Année 1954

	Allemagne (R.F.)	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Belgique
I Total de la rémunération en espèces	100	100	100	100	100	100	100
II Contribution de sécurité sociale	20,18	29,00	26,62	31,33	18,23	23,95	27,45 ⁽¹⁾
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(9,69)	(9,06)	(10,60)	(15,72)	(7,70)	(11,08)	(12,80) ⁽²⁾
b) accidents du travail	(2,14)	(3,92)	(2,03)	(3,03)	(4,89)	(2,44)	(4,33)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(7,11)	(0,02)	(3,04)	(0,58)	(1,09)	(5,40)	(0,50)
d) allocations familiales	(1,24)	(15,20)	(10,95)	(12,00)	(4,55)	(5,03)	(-) ⁽³⁾
e) congés payés	-	-	-	-	-	-	(9,82)
III Impôts et autres contributions	-	4,94	4,54	2,40	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	(2,40)	-	-	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	(4,94)	(4,54)	-	-	-	-

(1) Y compris les congés payés

(2) Y compris les allocations familiales

(3) Les allocations familiales sont comprises dans le poste "maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage".

63.- On constate que le taux effectif de la cotisation patronale à la sécurité sociale varie très fortement suivant les pays; il va de 18 % au Luxembourg à plus de 31 % en Italie. On peut néanmoins dégager deux tendances bien marquées : d'une part les pays dans lesquels le pourcentage de ces charges est relativement élevé:

Italie	31,33 %
France	29 %
Sarre	26,62 %

d'autre part un groupe de pays où les taux sont notablement plus faibles :

Pays-Bas	23,95 %
Allemagne	20,18 %
Luxembourg	18,23 %

64.- Le taux relatif à la Belgique est de 27,45 % mais n'est pas comparable à ceux des autres pays. En effet, ce taux comprend la cotisation versée aux caisses de vacances (congés payés); or, dans les autres pays, les rémunérations pour journées non ouvrées se trouvent non pas dans les charges de sécurité sociale mais au contraire comprises dans le montant des rémunérations en espèces.

65.- Si l'on note d'assez fortes variations du taux de contributions à la sécurité sociale entre les pays, on constate des différences encore beaucoup plus accentuées dans la répartition entre l'assurance sociale (maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage, accident du travail, etc. ...) et les allocations familiales. La part de ces dernières est très élevée en France, en Italie et en Sarre; viennent ensuite les Pays-Bas et le Luxembourg. Le taux de cotisation pour l'Allemagne apparaît extrêmement faible (1,24 %); en fait, ainsi qu'il a été dit au point 45 relatif aux mines de houille, il ne s'agit pas d'une contribution à un organisme de sécurité sociale mais d'un supplément de salaire octroyé par les employeurs aux ouvriers chargés de famille. C'est seulement pour assurer la comparabilité avec les autres pays que ces dépenses ont été inscrites pour l'Allemagne au poste "Allocations familiales".

La cotisation relative aux allocations familiales étant, en Belgique, comprise dans la cotisation maladie, la comparaison n'est pas possible avec les autres pays.

66.- Les taux, tels qu'ils ont été présentés, sont les taux réels de cotisation, ils s'écartent sensiblement des taux légaux. En effet, il existe des plafonds au delà desquels les cotisations ne sont plus perçues et la base utilisée pour effectuer le calcul (ensemble de la rémunération payée) ne correspond pas, exactement, pour tous les pays, à l'assiette de la cotisation. On trouvera ci-après, à titre indicatif les taux légaux appliqués dans chaque pays.

TABLEAU 16

Sidérurgie - Taux légaux de la cotisation patronale
à la Sécurité Sociale (1)
Année 1954

	<u>Maladie</u>	<u>Invalidité</u>	<u>Vieillesse</u>	<u>Chômage</u>	<u>Accidents du travail et maladies professionnelles</u> (2)	<u>Allocations familiales</u>
Allemagne taux plafond annuel en DM	3 % 6 000	5 % 9 000		2 % 6 000	2,14 % néant	1,24 % (3) néant
Belgique(4) taux plafond annuel en frs belges	2,50 % 60 000		4 % néant	1 % 60 000	4,33 % néant	7,50 % 60 000
France taux plafond annuel en frs franç.		10 % 456 000		- -	3,92 % néant	16,75 % 456 000
Sarre taux plafond annuel en frs franç.	4,50 % 468 000	10 % 468 000		2 % 468 000	2,03 % néant	13 % 468 000
Italie taux plafond annuel en liras	9,13 % (5) néant	6 % néant		partiel 1,50% total 2 % 270 000 néant	3,03 % néant	30 % 270 000
Luxembourg taux plafond annuel en frs belges	1,80 % 80 300	5 % + 60 frs belges par mois néant		- -	4,89 % néant	4,50 % néant
Pays-Bas taux plafond annuel en florins	3 % à 5 % suivant les caisses 4 695	f1.0,60 par semaine		1,47 % (6) 5 008	2,44 % néant	5,03 (7) néant

(1) En raison des plafonds qui, dans certains pays, diffèrent suivant les régimes, les taux n'ont pas été totalisés.

(2) Taux réels constatés par l'enquête de la Haute Autorité.

(3) Un régime légal d'allocations familiales n'existe en Allemagne que depuis le 1-1-1955. Avant cette date les entreprises versaient aux ouvriers des suppléments familiaux. Ces suppléments d'après l'enquête de la Haute Autorité, se sont montés en moyenne à 1,24 % en 1954.

(4) Il existe en Belgique une cotisation spéciale pour les vacances annuelles, le paiement de celles-ci étant intégré au régime de sécurité sociale. Le taux légal est de 6,50 %.

(5) Maladie 6 %, maternité 0,53 %, tuberculose 2,60 %.

(6) Taux variable suivant les secteurs industriels.

(7) Taux réel constaté par l'enquête de la Haute Autorité.

67.- Charges fiscales liées aux salaires

Il existe en outre, en France, en Sarre et en Italie, des charges fiscales liées aux salaires. Ces charges sont de même nature et de même importance que celles qui existent dans l'industrie charbonnière. L'explication qui en a été donnée à propos du charbon reste valable pour la sidérurgie et le lecteur est invité à se reporter au point 47 qui traite de ce sujet.

68.- Certaines taxes ou impôts ayant pour base les salaires existent également dans d'autres pays; toutefois, il s'agit là de questions complexes et l'accord n'a pu encore se réaliser au sein des commissions compétentes sur l'inclusion ou l'exclusion de ces impôts ou taxes dans la charge salariale, aussi les tableaux précédents ont-ils été présentés sur la base adoptée l'an dernier, c'est-à-dire sans les taxes et impôts pour les pays autres que la France, la Sarre et l'Italie.

69.- Aux Pays-Bas notamment, l'employeur doit effectuer des versements au titre du prélèvement de péréquation (Vereveningsheffing). Ce prélèvement ne se rapportant pas à un poste déterminé des mesures de prévoyance sociale, il a été décidé, provisoirement, de ne pas le faire figurer parmi les dépenses de sécurité sociale; d'autre part, ce prélèvement n'a pas le même caractère que les impôts existant en France, en Sarre et en Italie; il ne pouvait être de ce fait mentionné à la ligne "impôts et autres contributions". La question de l'inclusion de ce prélèvement dans le coût de la main-d'oeuvre reste en suspens et devra être réexaminée lors des prochaines enquêtes.

A titre d'information, l'utilisation des fonds provenant du prélèvement de péréquation est indiquée ci-dessous pour les dernières années connues (1).

	Millions de florins			
	1950	1951	1952	1953
Pensions de vieillesse	162	189	205	227
Loi sur l'invalidité	22	28	29	30
Allocations familiales aux bénéficiaires de rentes, pensions, etc.	13	16	17	17
Prime à la naissance	8	8	8	8
Indemnité complémentaire d'invalidité de travail	1	3	3	3
	206	244	262	285
	===	===	===	===

Si l'on tient compte de ce versement au fonds de péréquation qui, ramené à l'heure de travail, s'est élevé en 1954 à fl.0.07, le coût total de l'heure de travail passe pour les Pays-Bas de fl. 2.41 à fl. 2.48.

(1) Ces chiffres se rapportent à l'ensemble de l'industrie

70.- En Allemagne un impôt à la charge de l'employeur est également basé sur les salaires, il n'a cependant pas le caractère social qui permettrait de le comprendre dans le coût total de la main-d'oeuvre. Il s'est élevé en 1954, pour la sidérurgie à DM 0,04 par heure de travail. Si l'on avait tenu compte de cet impôt, le coût total de l'heure de travail serait passé, pour ce pays, de DM 3,16 à DM 3,20.

71.- Des impôts similaires sont perçus en Belgique et au Luxembourg; pour 1954, ils se sont élevés, par heure ouvrée, respectivement à frs.b. 0,07 et 0,47. Compte tenu de ces chiffres, le coût total de l'heure de travail passerait pour la Belgique de frs.b. 41,25 à 41,52 et pour le Luxembourg de 47,25 à 47,72.

72. C. Mines de fer

En ce qui concerne les mines de fer, le montant total des dépenses en salaires et charges patronales afférentes est seulement connu pour l'ensemble des ouvriers du fond et du jour; une ventilation n'a pu être faite entre ces deux catégories de personnel que pour une partie seulement des dépenses, celles qui concernent les rémunérations proprement dites, les contributions à la sécurité sociale, les impôts et autres contributions. Pour les autres dépenses: frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle, avantages en nature et autres contributions sociales, la distinction entre fond et jour n'a pu être opérée. C'est donc principalement les résultats relatifs à l'ensemble des ouvriers qui seront examinés.

En ce qui concerne la France, l'enquête a porté exclusivement sur le bassin de l'Est dont les effectifs ouvriers représentaient à la fin de 1954 plus de 85 % du total occupé, dans ce pays, par l'industrie des mines de fer.

73. Les conditions d'exploitation des mines de fer sont très différentes suivant les pays; aussi, l'interprétation des résultats doit-elle être effectuée avec beaucoup de prudence et en se rapportant au tableau figurant au point 16 qui permet de situer assez exactement les caractéristiques propres à chaque pays. Le rapprochement de la production marchande du nombre de mines en activité est assez significatif; alors qu'il existe, en France, 79 mines pour une production de 44 millions de tonnes, 67 mines ont produit en Allemagne seulement 10 millions de tonnes; au Luxembourg, 6 millions de tonnes ont été produites par 30 mines et en Italie 1 million de tonnes par 11 mines.

Le rapport production - effectifs (fond + jour) est encore plus frappant; il ne s'agit pas ici de déterminer la productivité ou le rendement, mais seulement d'effectuer un calcul grossier donnant un ordre de grandeur, lequel fait apparaître des différences structurelles considérables; un ouvrier produit par an en moyenne environ 2460 tonnes au Luxembourg, 1760 en France, 550 en Allemagne et 320 en Italie.

On ne peut déduire de chiffres aussi simplistes ni l'intensité du travail des ouvriers ni le degré de modernisation des entreprises; ils ont été cités seulement dans le but de faire clairement apparaître les différences considérables existant dans la structure même des gisements et leurs conditions d'exploitation.

TABLEAU 17

Mines de fer - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Ensemble des ouvriers du fond et du jour

Moyennes en monnaies nationales

Année 1954

	Allemagne (R.F.)	France (1)	Italie	Luxembourg
	DM	Frs franç.	Lires	Frs belges
I Salaire direct	1,66	257,90	198,26	43,03
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,09	1,02	18,66	2,27
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	0,16	20,21	21,33	4,19
IV Contribution de sécurité sociale	0,57	36,27	92,18	14,48
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,34)	(29,72)	(38,18)	(5,37)
b) accidents du travail	(0,18)	(19,17)	(15,96)	(6,41)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,02)	(0,65)	(0,41)	(0,45)
d) allocations familiales	(0,03)	(36,73)	(37,63)	(2,25)
V Impôts et autres contributions	-	13,40	3,57	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	(3,57)	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	(13,40)	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	0,04	10,05	-	0,01
VII Avantages en nature	0,04	34,22	9,67	0,22
a) distribution de charbon, gaz, électricité	-	(5,23)	(1,20)	-
b) logement	(0,04)	(28,34)	(2,55)	(0,22)
c) autres avantages en nature	..	(0,65)	(5,92)	-
VIII Autres contributions sociales	0,08	8,12	(11,56)	1,04
IX T O T A L	2,64	431,19	355,23	65,24

(1) Bassin de l'Est seulement.

TABLEAU 18

Mines de fer - Dépenses en salaires et en charges patronales afférentes en % du total
Ensemble des ouvriers du fond et du jour

Année 1954

	Allemagne (R.F.)	France (1)	Italie	Luxembourg
	DM	Frs franç.	Lires	Frs belges
I Salaire direct	62,80	59,81	55,81	65,96
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	3,42	0,24	5,25	3,48
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	5,91	4,69	6,00	6,43
IV Contribution de sécurité sociale	21,58	20,01	25,95	22,19
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(12,81)	(6,89)	(10,75)	(8,24)
b) accidents du travail	(6,66)	(4,45)	(4,49)	(9,82)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,80)	(0,15)	(0,12)	(0,69)
d) allocations familiales	(1,31)	(8,52)	(10,59)	(3,44)
V Impôts et autres contributions	-	3,10	1,01	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	(1,01)	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	(3,10)	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	1,74	2,33	-	0,01
VII Avantages en nature	1,67	7,94	2,72	0,33
a) distribution de charbon, gaz, électricité	-	(1,22)	(0,34)	-
b) logement	(1,46)	(6,57)	(0,72)	(0,33)
c) autres avantages en nature	(0,21)	(0,15)	(1,66)	-
VIII Autres contributions sociales	2,88	1,88	3,26	1,60
IX T O T A L	100	100	100	100

(1) Bassin de l'Est seulement.

74.- Comme pour les mines de houille et la sidérurgie, le tableau 18 montre que la majeure partie des dépenses en salaires et charges patronales afférentes est constituée par trois grandes catégories des dépenses: salaire direct, rémunérations payées pour journées non ouvrées et cotisations de sécurité sociale. Cet ensemble groupe pour tous les pays de 85 à 88 % des dépenses ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessous:

en % de la charge salariale totale

	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Luxembourg
Salaire direct	62,80	59,81	55,81	65,96
Rémunérations pour journées non ou- vrées	5,91	4,69	6,00	6,43
Sécurité Sociale	21,58	20,01	25,95	22,19
Ensemble	90,29	84,51	87,76	94,58

75.- C'est au Luxembourg que la part du salaire direct est proportionnellement la plus importante; viennent ensuite l'Allemagne, la France et l'Italie. Les différences de structure apparaissent cependant beaucoup moins accentuées que pour la sidérurgie.

76.- Les rémunérations pour des journées non ouvrées (congrés payés, jours fériés payés) sont proportionnellement de même importance dans tous les pays (entre 5 et 6 %).

77.- Les contributions de sécurité sociale sont également assez groupées dans une zone de 20 à 25 % de la dépense totale.

78.- Les primes et gratifications présentent une certaine importance en Italie, au Luxembourg et en Allemagne (de l'ordre de 3 à 5 %); elles sont à peu près inexistantes en France.

79.- Les frais de recrutement de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle sont inexistantes en Italie et au Luxembourg; en France et en Allemagne, ils sont respectivement de 2,33 % et 1,74 %.

80.- Des différences accentuées subsistent en ce qui concerne les avantages en nature. Ceux-ci sont relativement importants en France, beaucoup plus faibles en Italie et en Allemagne et négligeables au Luxembourg.

81.- Les autres contributions sociales sont de l'ordre de 3 % en Allemagne et en Italie, de 2 % en France et au Luxembourg.

82.- Coût direct de la main-d'oeuvre et charge indirecte

Les notions de coût direct et charge indirecte ont été développées au point 39 relatif aux mines de houille; elles ne sont pas

reprises à nouveau ici.

Le tableau ci-dessous fait apparaître ce que représente dans chacun des pays la charge indirecte par rapport au coût direct.

TABLEAU 19

Mines de fer - Charge indirecte en % du coût direct

Ensemble des ouvriers du fond et du jour

Année 1954

	Allemagne R.F.	France	Italie	Luxembourg
coût direct	100	100	100	100
charge indirecte	35.50	37.61	43.18	31.22

On voit que la charge indirecte est surtout importante en Italie, qu'elle est du même ordre de grandeur en France et en Allemagne et qu'elle est notamment plus faible au Luxembourg.

83.- Lorsque l'on compare la charge indirecte à la charge salariale totale, on constate, comme pour le charbon et la sidérurgie, que les écarts entre les pays sont beaucoup moins importants qu'ils apparaissent dans le calcul précédent.

TABLEAU 20

Mines de fer - coût direct et charge indirecte en % de la charge salariale totale

Année 1954

	Allemagne R.F.	France	Italie	Luxembourg
coût direct	73,80	72,68	69,78	76,20
charge indirecte	26,20	27,32	30,22	23,80
charge salariale totale	100	100	100	100

84.- Charges de sécurité sociale et d'impôts en fonction de la rémunération en espèces

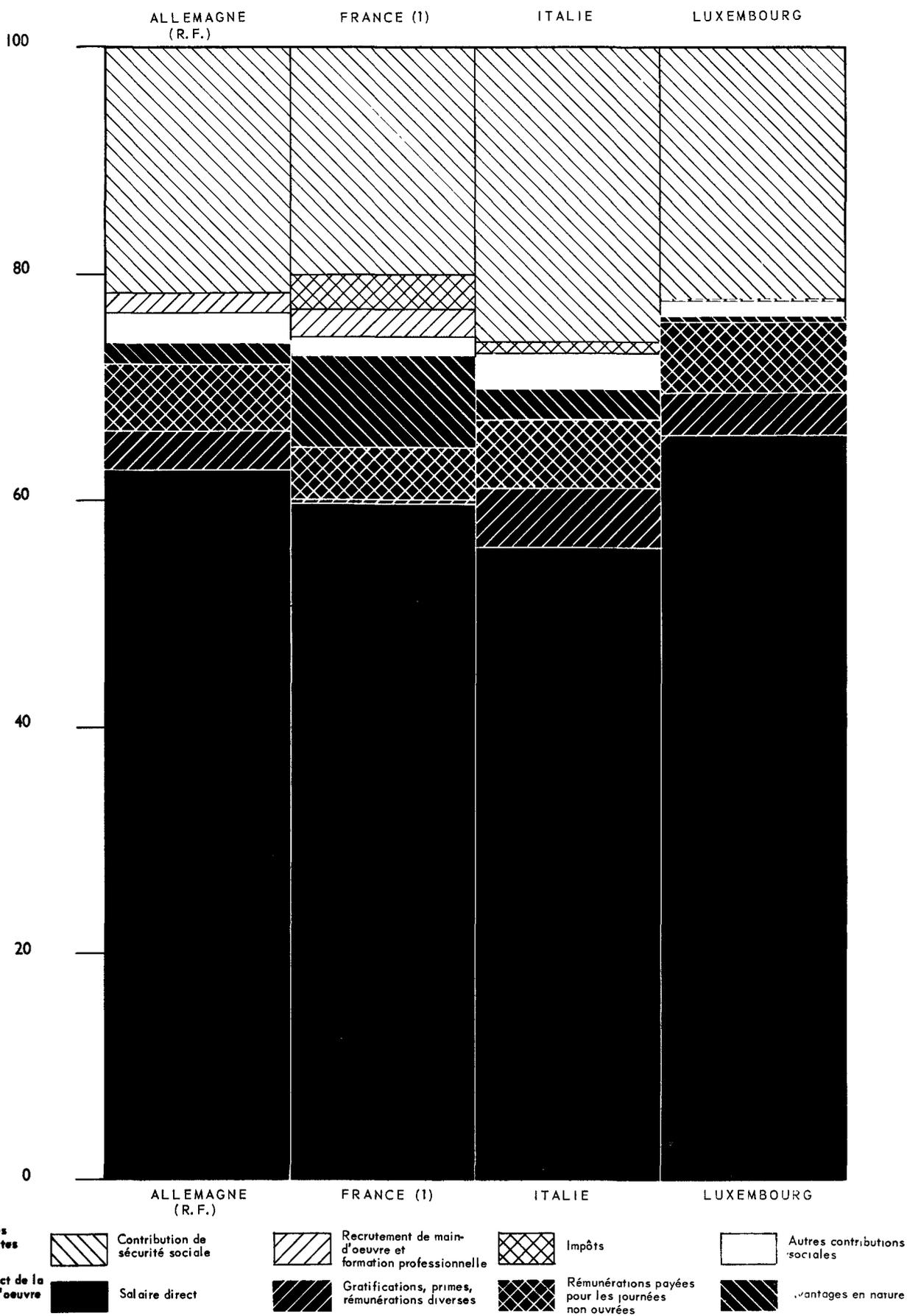
On a expliqué au point 43 relatif aux mines de houille que les contributions patronales de sécurité sociale et les impôts et taxes sur les salaires devaient être rapportées, non pas à l'ensemble de la charge salariale, mais seulement aux rémunérations passibles de la cotisation.

MINES DE FER

STRUCTURE DE LA CHARGE SALARIALE

Année 1954

Charge salariale totale = 100



(1) Bassin de l'Est seulement

Dans le tableau ci-après, on a choisi pour base 100 l'ensemble de la rémunération en espèces, c'est-à-dire salaire direct, primes et gratifications et rémunérations pour des journées non ouvrées.

TABLEAU 21

Mines de fer - Charges de sécurité sociale et d'impôts
en % de la rémunération en espèces
Ensemble des ouvriers du fond et du jour
Année 1954

	Alle- magne R.F.	Fran- ce	Ita- lie	Luxem- bourg
I Total de la rémunération en espèces	100	100	100	100
II Contribution de sécurité sociale	29,92	30,91	38,69	29,25
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(17,77)	(10,65)	(16,03)	(10,85)
b) accidents du travail	(9,23)	(6,87)	(6,70)	(12,94)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(1,10)	(0,23)	(0,17)	(0,92)
d) allocations familiales	(1,82)	(13,16)	(15,79)	(4,54)
III Impôts et autres contributions	-	4,80	1,50	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	(1,50)	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	(4,80)	-	-

85.- On constate qu'en dehors de l'Italie où cette charge atteint presque 39 %, la contribution de sécurité sociale présente à peu près la même importance (de l'ordre de 30 %) dans les autres pays. Toutefois, comme pour les industries de la houille et la sidérurgie, la répartition entre l'assurance sociale (maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage, accident du travail etc. ...) et les allocations familiales varie très fortement suivant les pays.

En France et en Italie les allocations familiales représentent presque la moitié de la contribution de sécurité sociale alors qu'elles en atteignent à peine le 1/6 au Luxembourg. Le taux de cotisation pour l'Allemagne apparaît très faible (1,82 %). En fait, ainsi qu'il a été dit aux points 45 et 65 relatifs aux mines de houille et à la sidérurgie, il ne s'agit pas d'une contribution à un organisme de sécurité sociale, mais d'un supplément de salaire octroyé par les employeurs aux ouvriers chargés de famille. C'est seulement pour assurer la comparabilité avec les autres pays que ces dépenses ont été inscrites pour l'Allemagne au poste "Allocations familiales".

86.- Ces taux réels de cotisation s'écartent sensiblement des taux légaux pour lesquels existent des plafonds au delà desquels les cotisations ne sont plus perçues; par ailleurs, la base utilisée pour effectuer le calcul (ensemble de la rémunération payée) ne correspond pas exactement, pour tous les pays, à l'assiette de la cotisation.

On trouvera ci-après, à titre indicatif, les taux légaux appliqués dans chaque pays.

TABLEAU 22

Mines de fer - Taux légaux de la cotisation patronale à la Sécurité Sociale (1)
Année 1954

	Maladie	Invalidité Vieillesse	Chômage		Accidents du travail et maladies professionnelles (2)	Allocations familiales
Allemagne (R.F.) taux plafond annuel en DM	3 % 6 000	14,50 % 12 000	- -		9,23 % néant	1,82 % (3) néant
France taux plafond annuel en frs franç.	6 % 456 000	8 % 456 000	- -		6,87 % néant	16,75 % 456 000
Italie taux plafond annuel en lires	9,13 % (4) néant	6 % néant	<u>partiel</u> 1,50 % 270 000	<u>total</u> 2 % néant	6,72 % néant	30 % 270 000
Luxembourg taux plafond annuel en frs belges	1,80 % 80 300	5 % + 7 % (5) 80 300 (6)	- -		12,94 % néant	4,50 % néant

(1) En raison des plafonds qui, dans certains pays, diffèrent suivant les risques, les taux n'ont pas été totalisés.

(2) Taux réels constatés par l'enquête de la Haute Autorité.

(3) Un régime légal d'allocations familiales n'existe, en Allemagne, que depuis le 1-1-1955, avant cette date les entreprises versaient aux ouvriers des suppléments familiaux. Ces suppléments d'après l'enquête de la Haute Autorité se sont élevés en moyenne à 1,82 % en 1954.

(4) Maladie 6 %, maternité 0,53 %, tuberculose 2,60 %.

(5) Cotisation pour le régime supplémentaire des mineurs.

(6) Plafond appliqué seulement pour le régime supplémentaire des mineurs.

87.- Charges fiscales liées aux salaires

Il existe en outre, en France et en Italie, des charges fiscales liées aux salaires. Ces charges sont de même nature et de même importance que celles qui existent dans l'industrie charbonnière. L'explication qui en a été donnée à propos du charbon reste valable pour les mines de fer et le lecteur est invité à se reporter au point 47.

88.- Des taxes sont également basées sur les salaires en Allemagne et au Luxembourg. Elles n'ont cependant pas le même caractère social qui permettrait de les considérer comme une charge afférente à la main-d'oeuvre; elles se sont élevées par heure ouvrée respectivement à DM 0,02 et frs.b. 0,55. Compte tenu de ces chiffres, le coût total de l'heure de travail passerait de DM 2,64 à 2,66 en Allemagne et de frs.b. 65,24 à 65,79 au Luxembourg.

89.- Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes; ouvriers du fond, ouvriers du jour

Comme pour les mines de houille et pour les raisons évoquées au point 48, la ventilation entre fond et jour n'a pu être effectuée que pour une partie seulement des dépenses. Ces données, bien que partielles, n'en présentent pas moins un intérêt certain. Les résultats sont donnés dans le tableau 23 ci-après.

TABLEAU 23

Mines de fer - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Ouvriers du fond et ouvriers du jour

Moyennes en monnaies nationales

Année 1954

	Allemagne (R.F.)		France		Italie		Luxembourg	
	DM		Frs français		Lires		Frs belges	
	ouvriers du fond	ouvriers du jour						
I Salaire direct	1,77	1,47	283,03	186,72	220,40	189,33	49,06	33,11
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,09	0,08	1,11	0,79	21,30	17,59	2,30	2,22
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,18	0,13	22,23	14,48	24,62	20,00	4,83	3,13
IV Contributions de sécurité sociale	0,61	0,51	91,17	72,36	105,28	86,90	16,57	11,04
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,37)	(0,30)	(31,30)	(25,23)	(42,95)	(36,26)	(5,76)	(4,73)
b) accidents du travail	(0,19)	(0,16)	(20,34)	(15,89)	(21,49)	(13,72)	(7,80)	(4,12)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,02)	(0,02)	(0,68)	(0,54)	(0,54)	(0,36)	(0,46)	(0,44)
d) allocations familiales	(0,03)	(0,03)	(38,85)	(30,70)	(40,30)	(36,56)	(2,55)	(1,75)
V Impôts et autres contributions	-	-	13,56	12,93	4,28	3,28	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	(4,28)	(3,28)	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	(13,56)	(12,93)	-	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	2,65	2,19	411,10	287,28	375,88	317,10	72,76	49,50

VI - EVOLUTION, AU COURS DES ANNEES 1952, 1953 ET 1954,
DES RESULTATS OBTENUS PAR LES ENQUETES

90.- Les chiffres publiés résultent de l'enquête annuelle menée pour la troisième fois dans les charbonnages et la sidérurgie, pour la seconde fois dans les mines de fer.

Il a été dit précédemment qu'il était intéressant pour les producteurs, les travailleurs, et la Haute Autorité, de suivre le développement des dépenses de main-d'oeuvre, mais qu'il n'était pas possible pour l'instant de comparer les coûts en valeur absolue de cette main-d'oeuvre, et qu'il conviendrait, dans l'avenir, de rechercher des méthodes permettant cette comparaison.

Dans ce chapitre on ne comparera donc pas entre eux les coûts de main-d'oeuvre des différents pays, mais on s'efforcera de suivre leur évolution dans chacun des pays de la Communauté en tentant une rapide analyse.

Dans les annexes IV, les résultats des années précédentes ont été repris, après avoir subi quelques modifications de forme par rapport aux anciennes publications, afin d'être présentés d'une façon comparable à ceux de 1954.

91.- Suivre avec précision l'évolution entre 1952 et 1954 est tâche difficile, en effet:

a) Lorsque la Haute Autorité décida de recueillir les données relatives au montant des dépenses en salaires et charges patronales afférentes pour l'année 1952, les Commissions d'experts eurent comme première tâche d'établir un questionnaire unique, et de déterminer une terminologie commune. Ceci eut pour effet de bouleverser les habitudes, et de modifier le cadre traditionnel de certaines enquêtes.

Les associations professionnelles, les entreprises, n'étaient donc pas préparées à répondre à des questionnaires de ce genre, et à des questions aussi complexes et détaillées que celles qui étaient posées; aussi peut-on dire que l'enquête relative à l'année 1952 a été entreprise dans des conditions difficiles, et qu'il en est résulté un certain flottement.

b) Pour l'année 1953, des améliorations ont été obtenues et ont porté sur plusieurs plans :

- Les travaux des Sous-Commissions ont abouti à une définition plus précise des rubriques des questionnaires.
- Les associations ou entreprises, connaissant depuis un an le principe de l'enquête, ont pu modifier leurs statistiques, et même leurs comptabilités, et répondre de façon plus précise.
- Dans certains pays, le champ de l'enquête a été élargi, et cette dernière a porté sur des sociétés qui n'avaient pas été prises en considération en 1952.

c) Pour l'année 1954, de nouvelles améliorations ont encore été obtenues. Elles ont porté sur les plans déjà cités (les associations et entreprises, en acquérant une connaissance accrue des principes

de l'enquête et des bases des questionnaires purent répondre de façon plus précise) et également sur l'évaluation de certains coûts afférents à la main-d'oeuvre, et dont les montants sont fonction des méthodes employées pour les comptabiliser ou les apprécier.

Il a déjà été signalé que des Groupes de Travail ont eu à définir des méthodes uniformes pour l'appréciation de certains coûts (logement et formation professionnelle). Lorsque l'enquête 1954 a été lancée, les travaux de ces Groupes n'étaient pas achevés; les grands principes étaient malgré tout connus; ils ont été appliqués pour le calcul des données fournies. L'harmonisation des statistiques sera poursuivie au cours de l'enquête 1955 notamment en ce qui concerne la formation professionnelle et le logement, dont l'évaluation des coûts subira de ce fait quelques modifications.

92.- La mise en évidence des améliorations apportées chaque année ne doit pas amener à conclure que les comparaisons d'une année à l'autre sont impossibles et les remarques précédentes ne sauraient mettre en cause l'intérêt de l'étude des évolutions, qui n'a d'ailleurs pour but que de dégager des tendances.

Il ne s'agit pas, au reste, de suivre l'évolution de chacun des postes du coût de la main-d'oeuvre, mais seulement d'étudier celle de quelques groupes.

A - Mines de houille

93.- L'étude portera sur l'évolution, dans chacun des pays, et pour les années 1952, 1953 et 1954:

- a) de la charge salariale totale,
- b) du coût direct de la main-d'oeuvre,
- c) de la charge indirecte,
- d) du salaire direct.

L'évolution de l'Italie ne sera pas suivie, car d'importantes modifications ont été introduites pour ce pays dans la méthode d'enquête à partir de 1953 et il n'a été, de plus, tenu compte en 1952 que du bassin de Sulcis. Suivre l'évolution depuis 1952 n'aurait donc pas de sens.

94.- Un premier tableau permettra de suivre l'évolution de la charge salariale totale dans les autres pays.

TABLEAU 24

Mines de houille - Indices de la charge salariale totale
évolution 1952 - 1953 - 1954

	1952	1953	1954
Allemagne (RF)	100	106,6	110,9
Belgique	100	100,9	102,1
France	100	103,2	105,1
Sarre	100	100,6	102,2
Pays-Bas	100	101,1	111,5

95.- Parallèlement à ce tableau, il a semblé utile d'indiquer l'évolution de la production de houille et des prix de gros des charbons, au cours de la même période.

TABLEAU 25
Mines de houille - Indices de la production de houille et des prix de gros des charbons
1952 = 100

	Allemagne (R.F.)		Belgique		France		Sarre		Pays-Bas	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Indices de la production de houille	101	103,9	98,9	99,3	95	98,3	101,1	103,5	98,1	96,3
Indices des prix de gros des charbons	118	118,3	96,3	98,9	99,7	99,7	99,7 (1)	99,7 (1)	-	-

(1) Indices des prix de gros du charbon en France; il n'existe pas d'indices relatifs à la Sarre.

Les chiffres figurant au tableau 25 caractérisent la période pour laquelle est étudiée l'évolution des salaires. La production ne subit pas de profondes modifications, et les prix (sauf en Allemagne) restent à peu près stationnaires.

96.- Les salaires augmentent légèrement en Belgique, en France et en Sarre, avec une production en légère baisse, et des prix stables.

L'augmentation des salaires est importante, et du même ordre de grandeur, en Allemagne et aux Pays-Bas, mais en Allemagne la production augmente légèrement, alors qu'elle baisse de 4 % aux Pays-Bas.

Les prix allemands ont augmenté fortement entre 1952 et 1953.

97.- Le coût direct et la charge indirecte ont été définis dans l'analyse des résultats de l'année 1954. On pourra en suivre l'évolution dans les tableaux ci-dessous.

TABLEAU 26
Mines de houille - Indices du coût direct
Evolution 1952, 1953, 1954

	1952	1953	1954
Allemagne (RF)	100	105,9	109,4
Belgique	100	100,7	101,8
France	100	102,3	104,1
Sarre	100	101,5	104,3
Pays-Bas	100	100,3	111,2

TABLEAU 27

Mines de houille - Indices de la charge indirecte
Evolution 1952, 1953, 1954

	1952	1953	1954
Allemagne (R.F.)	100	109,1	116,0
Belgique	100	102,0	103,9
France	100	104,9	107,8
Sarre	100	98,5	97,2
Pays-Bas	100	103,3	112,3

On remarquera que l'évolution du coût direct est différente de celle de la charge indirecte.

En Allemagne, Belgique, France, et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas, l'augmentation de la charge indirecte a été plus importante que celle du coût direct.

Par contre, en Sarre le coût direct augmente, alors que la charge indirecte baisse.

98.- La charge indirecte étant moins importante que le coût direct, ces évolutions différentes n'ont qu'une influence limitée sur la structure de la charge salariale totale, dont le tableau ci-après montre l'évolution.

TABLEAU 28

Mines de houille - Coût direct et charge indirecte,
en % de la charge salariale totale

	1952	1953	1954
<u>ALLEMAGNE (RF)</u>			
- coût direct.....	77,5	77,0	76,4
- charge indirecte.....	22,5	23,0	23,6
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-
<u>BELGIQUE</u>			
- coût direct.....	82,2	82,0	81,9
- charge indirecte.....	17,8	18,0	18,1
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-
<u>FRANCE</u>			
- coût direct.....	73,4	72,9	72,7
- charge indirecte.....	26,6	27,1	27,3
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-
<u>SARRE</u>			
- coût direct.....	69,3	70,0	70,8
- charge indirecte.....	30,7	30,0	29,2
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-
<u>PAYS-BAS</u>			
- coût direct.....	72,4	71,8	72,2
- charge indirecte.....	27,6	28,2	27,8
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-

99.- Le tableau suivant permettra de suivre l'évolution du salaire direct.

TABLEAU 29

Mines de houille - Indices du salaire direct
Evolution 1952, 1953, 1954

	1952	1953	1954
Allemagne (RF)	100	107,5	110,9
Belgique	100	100,8	101,6
France	100	100,4	102,6
Sarre	100	99,8	100,6
Pays-Bas	100	100,7	110,3

Si l'on compare ces évolutions à celles du coût direct, qui contient le salaire direct, on s'aperçoit qu'elles sont à peu près parallèles, sauf en ce qui concerne la Sarre, où le coût direct progresse davantage que le salaire direct.

Ceci revient à dire que, pour l'Allemagne, la Belgique, la France, et les Pays-Bas, les primes et gratifications, la rémunération des journées non ouvrées, et les avantages en nature, ont augmenté environ dans la même proportion que le salaire direct.

En Sarre, par contre, ces éléments ont augmenté davantage.

B - Sidérurgie

100.- L'étude portera sur l'évolution, dans chacun des pays, et pour les années 1952, 1953 et 1954:

- a) de la charge salariale totale,
- b) du coût direct de la main-d'oeuvre,
- c) de la charge indirecte,
- d) du salaire direct.

101.- Le tableau suivant permettra de suivre l'évolution de la charge salariale totale.

TABLEAU 30

Sidérurgie - Indices de la charge salariale totale
Evolution 1952, 1953, 1954

	1952	1953	1954
Allemagne (RF)	100	104,7	108,0
Belgique	100	98	100,8
France	100	102	104,8
Sarre	100	99,9	100,1
Italie	100	102,2	106,9
Luxembourg	100	97,2	96,5
Pays-Bas	100	108,6	119,7

102.- Comme pour le charbon, il a semblé utile de montrer également l'évolution de la production d'acier brut, et des prix de gros de la sidérurgie.

TABLEAU 31

Sidérurgie-Indices de la production d'acier brut et des prix de gros de la sidérurgie
1952 = 100

	Allemagne (R.F.)		Belgique		France		Sarre		Italie		Luxembourg		Pays-Bas	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Production d'acier brut	97,6	110,3	89,3	98,0	92,0	97,8	95,0	99,4	99,0	119,0	88,5	94,2	126,4	135,6
Prix de gros de la sidérurgie	103,3	99,4	99,0	96,2	102,7	98,5	102,7 (1)	98,5 (1)	84,0	77,6				

(1) Indices des prix de gros de la sidérurgie en France; il n'existe pas d'indices relatifs à la Sarre.

Les chiffres figurant au tableau 31 caractérisent la période pour laquelle est étudiée l'évolution des salaires. Après une période d'activité importante, la sidérurgie, comme la plupart des industries, enregistrera en 1953 un ralentissement considérable, et il fallut attendre la fin de l'année 1954 pour assister à son redémarrage. Cette situation a, naturellement, influencé la production et les prix.

103.- La production a été plus faible en 1953 qu' en 1952 dans tous les pays, à l'exception des Pays-Bas.

En 1954, le niveau de 1952 était largement dépassé aux Pays-Bas, dans une plus faible mesure en Allemagne et en Italie, cependant que les autres pays l'approchaient, sans toutefois l'atteindre.

Les chiffres relatifs aux prix de gros de la sidérurgie font apparaître, au cours des 3 années considérées, une relative stabilité en Allemagne et en France, un fléchissement marqué en Belgique et une baisse très importante en Italie.

La production et les prix de gros sont des facteurs représentatifs de la situation économique de l'industrie, et il est normal que la charge salariale subisse l'influence de cette situation.

Entre 1952 et 1954, on peut constater la stabilité des charges salariales, en ce qui concerne la Belgique, la Sarre, le Luxembourg et, dans une plus faible mesure, la France.

On peut, pour ces mêmes pays, constater la stabilité de la production.

Le Luxembourg, pays qui accuse, au cours des 3 années étudiées, la plus importante diminution des charges, accuse également la plus importante diminution de la production.

Par contre, pour cette même période, il y a eu augmentation des charges salariales et de la production en Allemagne, en Italie, et surtout aux Pays-Bas.

104.- Le coût direct et les charges indirectes ont été définis dans l'analyse des résultats de l'année 1954. On pourra en suivre l'évolution dans les tableaux ci-dessous.

TABLEAU 32
Sidérurgie - Indices du coût direct
Evolution 1952, 1953, 1954

	1952	1953	1954
Allemagne (RF)	100	102,8	106,3
Belgique	100	96,2	99,1
France	100	102,8	103,9
Sarre	100	100,8	101,2
Italie	100	102,1	105,3
Luxembourg	100	96,5	95,4
Pays-Bas	100	110,7	117,7

TABLEAU 33
Sidérurgie - Indices de la charge indirecte
Evolution 1952, 1953, 1954

	1952	1953	1954
Allemagne (RF)	100	113,7	115,8
Belgique	100	109,7	112,0
France	100	101,8	107,2
Sarre	100	97,2	97,0
Italie	100	102,3	111,0
Luxembourg	100	100,5	101,9
Pays-Bas	100	101,1	127,2

On remarquera que l'évolution du coût direct est toute différente de celle de la charge indirecte.

En Allemagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas, l'augmentation de la charge indirecte a été beaucoup plus importante que l'augmentation du coût direct; elle représente à peu près le double de cette dernière.

En Belgique, alors que le coût direct est resté stable, la charge indirecte a augmenté notablement.

La Sarre, seule, fait exception, puisqu'à une légère augmentation du coût direct correspond une baisse de la charge indirecte.

105.- La charge indirecte étant beaucoup moins importante que le coût direct, ces évolutions différentes n'ont pas une très grosse influence sur la structure de la charge salariale globale, dont le tableau ci-après retrace l'évolution.

TABLEAU 34

Sidérurgie - Coût direct et charge indirecte,
en % de la charge salariale totale

	1952	1953	1954
<u>ALLEMAGNE (RF)</u>			
- coût direct.....	82,0	80,4	80,7
- charge indirecte.....	18,0	19,6	19,3
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-
<u>BELGIQUE</u>			
- coût direct.....	86,8	85,2	85,3
- charge indirecte.....	13,2	14,8	14,7
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-
<u>FRANCE</u>			
- coût direct.....	73,5	73,5	72,8
- charge indirecte.....	26,5	26,5	27,2
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-
<u>SARRE</u>			
- coût direct.....	74,1	74,8	74,9
- charge indirecte.....	25,9	25,2	25,1
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-
<u>ITALIE</u>			
- coût direct.....	72,6	72,5	71,6
- charge indirecte.....	27,4	27,5	28,4
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-
<u>LUXEMBOURG</u>			
- coût direct.....	83,5	83,0	82,6
- charge indirecte.....	16,5	17,0	17,4
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-
<u>PAYS-BAS</u>			
- coût direct.....	78,6	80,1	77,3
- charge indirecte.....	21,4	19,9	22,7
- charge salariale totale.....	100,-	100,-	100,-

106.- Le tableau suivant permet de suivre l'évolution du salaire direct.

TABLEAU 35
Sidérurgie - Indices du salaire direct
Evolution 1952, 1953, 1954

	1952	1953	1954
Allemagne (RF)	100	104,0	108,6
Belgique	100	97,4	101,2
France	100	99,6	104,0
Sarre	100	100,2	100,9
Italie	100	98,0	104,3
Luxembourg	100	98,0	99,6
Pays-Bas	100	112,7	121,3

Si l'on compare ces chiffres, pour chacun des pays, à ceux relatifs au coût direct, qui contient le salaire direct, on s'aperçoit que l'évolution du salaire direct a été plus importante que celle du coût direct.

Ce qui revient à dire que, dans le coût direct, le salaire direct a pris une place plus importante, par rapport aux primes et gratifications, à la rémunération des journées non ouvrées, et aux avantages en nature.

107.- On peut donc, en général, constater, pour ces 3 années, les tendances suivantes:

- a) augmentation du salaire direct, plus importante que celle des autres charges directes (primes, gratifications, rémunération des journées non ouvrées, avantages en nature);
- b) augmentation de la charge indirecte, plus importante que celle du coût direct.

108.- Un relevé des salaires (questionnaire 2.40) est effectué trimestriellement dans la sidérurgie. Il porte principalement sur le montant des salaires directs. Les entreprises qui répondent à ce questionnaire sont les mêmes que celles qui participent à l'enquête annuelle.

Il est donc possible, en calculant la moyenne annuelle des chiffres fournis trimestriellement, d'obtenir pour l'année 1955 une indication provisoire certes, mais tout à fait valable du salaire direct et de la rapprocher des chiffres résultant des enquêtes annuelles des années précédentes.

Les indices du salaire direct de l'année 1955 par rapport à 1954 et sur la base des réponses aux questionnaires trimestriels sont les suivants:

TABLEAU 36

Sidérurgie - Indices du salaire direct
Evolution de 1954 à 1955

	1954	1955
Allemagne (R.F.)	100	108,9
Belgique	100	104,7
France	100	112,2
Sarre	100	115,5
Italie	100	104,0
Luxembourg	100	108,0
Pays-Bas	100	108,8

Si l'on combine ces résultats avec ceux du tableau 35 :
"Evolution du salaire direct au cours des années 1952, 1953 et 1954",
on obtient la tendance d'évolution du salaire direct 1955 par rapport
à 1952.

TABLEAU 37

Sidérurgie - Indices du salaire direct
Evolution de 1952 à 1955

	1952	1955
Allemagne (RF)	100	118
Belgique	100	106
France	100	117
Sarre	100	117
Italie	100	108
Luxembourg	100	107
Pays-Bas	100	132

C - Mines de fer

109.- L'étude portera sur l'évolution, dans chacun des pays, et
pour les années 1953 et 1954 :

- a) de la charge salariale totale,
- b) du coût direct de la main-d'oeuvre,
- c) de la charge indirecte,
- d) du salaire direct.

110.- Un premier tableau permettra de suivre l'évolution de la charge salariale totale.

TABLEAU 38
Mines de Fer - Indices de la charge salariale totale
Evolution de 1953 à 1954

	1953	1954
Allemagne (RF)	100	104,8
France	100	103,0
Italie	100	105,8
Luxembourg	100	101,1

111.- Parallèlement à ce tableau, il a semblé utile d'indiquer l'évolution de la production, pour la même période, mais il n'a pas été possible de faire figurer parallèlement, comme cela a été fait pour le charbon et la sidérurgie, les indices des prix de gros du minerai, ceux-ci n'étant pas disponibles.

TABLEAU 39
Mines de fer - Indices de la production de minerai
Evolution de 1953 à 1954

	1953	1954
Allemagne (RF)	100	89,2
France	100	103,4
Italie	100	105,3
Luxembourg	100	100,1

Ces chiffres marquent une baisse importante en Allemagne, une stabilisation au Luxembourg, et une certaine augmentation en France et en Italie.

112.- L'évolution de la charge salariale totale a été, pour la France et l'Italie, parallèle à celle de la production et légèrement supérieure à cette dernière pour le Luxembourg, tandis qu'en Allemagne la production a fléchi nettement pendant que la charge salariale totale s'élevait.

113.- Le coût direct et les charges indirectes ont été définis dans l'analyse des résultats de l'année 1954. On pourra suivre leur évolution dans les tableaux ci-dessous.

TABLEAU 40

Mines de Fer - Indices du coût direct
Evolution de 1953 à 1954

	1953	1954
Allemagne (RF)	100	105,2
France	100	102,6
Italie	100	106,1
Luxembourg	100	99,1

TABLEAU 41

Mines de fer - Indices de la charge indirecte
Evolution de 1953 à 1954

	1953	1954
Allemagne (RF)	100	117,5
France	100	107,5
Italie	100	103,7
Luxembourg	100	103,6

114.- On remarquera que l'évolution du coût direct est différente de celle de la charge indirecte.

En Allemagne et en France, l'augmentation de la charge indirecte a été beaucoup plus importante que celle du coût direct; à peu près le triple de cette dernière.

Au Luxembourg, un fléchissement du coût direct correspond à une augmentation de la charge indirecte.

Par contre, en Italie, l'augmentation du coût direct est supérieure à celle de la charge indirecte.

115.- La charge indirecte étant beaucoup moins importante que le coût direct, ces évolutions différentes n'ont pas une très grosse influence sur la structure de la charge salariale globale, dont le tableau ci-après retrace l'évolution.

TABLEAU 42

Mines de Fer - Coût direct et charge indirecte en %
de la charge salariale totale

	1953	1954
<u>ALLEMAGNE (RF)</u>		
- Coût direct	75,9	73,8
- Charge indirecte	24,1	26,2
- Charge salariale totale.	100,-	100,-
<u>FRANCE</u>		
- Coût direct	73,6	72,7
-- Charge indirecte	26,4	27,3
- Charge salariale totale.	100,-	100,-
<u>ITALIE</u>		
- Coût direct	69,3	69,8
- Charge indirecte	30,7	30,2
- Charge salariale totale.	100,-	100,-
<u>LUXEMBOURG</u>		
- Coût direct	77,0	76,2
- Charge indirecte	23,0	23,8
- Charge salariale totale.	100,-	100,-

116.- Le tableau suivant permettra de suivre l'évolution du salaire direct.

TABLEAU 43

Mines de Fer - Indices du salaire direct
Evolution de 1953 à 1954

	1953	1954
Allemagne (RF)	100	104,8
France	100	102,6
Italie	100	105,8
Luxembourg	100	101,1

Alors qu'au Luxembourg le coût direct a fléchi légèrement tandis que s'élevait d'un point le salaire direct, on constate, dans les autres pays, une évolution parallèle du salaire direct et du coût direct.

A N N E X E S

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE I		Pages
tableau 1 - Mines de houille	- Importance de l'industrie (données par bassins)	69
tableau 2 - Sidérurgie	- Importance de l'industrie (données par bassins)	70
ANNEXE II		
Sidérurgie - Listes des usines ayant participé à l'enquête		
	- Allemagne	71 - 72
	- Belgique	73
	- France	74 - 76
	- Sarre	77
	- Italie	78 - 79
	- Luxembourg	80
	- Pays-Bas	81
ANNEXE III		
Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes (par bassins) année 1954		
tableaux	Allemagne	
3	Mines de houille	- ensemble des ouvriers (fond et jour) 83
4	" "	- ouvriers du fond 84
5	" "	- ouvriers du jour 85
	Belgique	
6	Mines de houille	- ensemble des ouvriers (fond et jour) 86
7	" "	- ouvriers du fond 87
8	" "	- ouvriers du jour 88
	France	
9	Mines de houille	- ensemble des ouvriers (fond et jour) 89
10	" "	- ouvriers du fond 90
11	" "	- ouvriers du jour 90

ANNEXE III (suite)			Pages
tableaux			
12	Sidérurgie	- Allemagne	91
13	"	- Belgique	92
14	"	- France	93
15	"	- Italie	94
Mines de fer			
16	Allemagne	- ensemble des ouvriers (fond et jour)	95
17	"	- ouvriers du fond	96
18	"	- ouvriers du jour	97
19	Italie	- ensemble des ouvriers (fond et jour)	98
20	"	- ouvriers du fond	99
21	"	- ouvriers du jour	100

ANNEXE IV

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes - années 1952 - 1953			
22	Sidérurgie	- Résultats par pays Année 1952	101
23	"	- Résultats par pays Année 1953	102
24	"	- Allemagne Résultats par bassins Année 1952	103
25	"	- Belgique Résultats par bassins Année 1952	104
26	"	- France Résultats par bassins Année 1952	105
27	"	- Italie Résultats par bassins Année 1952	106
28	"	- Allemagne Résultats par bassins Année 1953	107
29	"	- Belgique Résultats par bassins Année 1953	108
30	"	- France Résultats par bassins Année 1953	109

ANNEXE IV (suite)			Pages
tableaux			
31	Sidérurgie	- Italie Résultats par bassins Année 1953	110
32	Mines de fer	- Résultats par pays Année 1953	111
33	"	- Allemagne Résultats par bassins Année 1953	112
34	"	- Italie Résultats par bassins Année 1953	113

ANNEXE V

Liste des experts membres des Commissions

a) Sous-Commission "Rémunérations charbon"	115
- Groupe de travail "Coût du logement"	116
- Groupe de travail "Formation professionnelle"	117
b) Sous-Commission "Rémunérations acier"	118
- Groupe de travail "Coût du logement"	119
- Groupe de travail "Formation professionnelle"	120
c) Sous-Commission "Rémunérations Mines de Fer"	121
- Groupe de travail "Coût du logement" et "Formation professionnelle"	122

Mines de houille - Importance de l'industrie
Année 1954

	Unités	A l l e m a g n e			B e l g i q u e		F r a n c e		
		Ruhr	Aix-la-Chapelle	Basse-Saxe	Campine	Sud	Nord, Pas-de-Calais	Lorraine	Centre Midi
Production de houille	millions de t	118,7	6,8	2,5	9,3	20,0	28,7	13,0	12,3
Nombre d'entreprises	unités	64	4	4	7	49	1	1	6
Nombre de sièges	unités	143	9	9	7	126	75	11	43
Nombre d'ouvriers inscrits	milliers								
au fond	milliers	300,3	21,5	8,0	25,8	75,5	87,4	23,5	36,2
au jour	milliers	107,2	6,4	2,7	9,3	26,7	37,6	11,6	17,1
ensemble) fond + jour)	milliers	407,5	27,9	10,7	35,1	102,2	125,0	35,1	53,3
% des ouvriers inscrits au fond par rapport à l'ensemble fond + jour	%	73,7	77,1	74,8	73,5	73,9	69,9	66,9	67,9

TABLEAU 2

Annexe 1

Sidérurgie - Importance de l'industrie - année 1954

	Unités	A l l e m a g n e				F r a n c e			
		Nordrhein- Westfalen	Schleswig- Holstein Nieder- Sachsen	Bayern	Baden Württemberg autres régions	Est	Nord	Centre	Divers
Production d'acier brut	millions de t	14,6	1,6	0,6	0,6	7,1	2,3	0,5	0,7
Production de produits finis	millions de t	9,6	0,9	0,5	0,5	4,6	1,8	0,3	0,6
Nombre d'usines	unités	83	7	8	17	47	36	33	23
Nombre d'ouvriers employés dans l'industrie sidérurgique au sens du Traité	milliers	119,5	13,3	6,3	12,3	67,7	22,6	14,2	13,0

A L L E M A G N E

Liste des usines ayant participé à l'enquête

Année 1954

BASSIN DE RHENANIE DU NORD - WESTPHALIE

- Gebr. Böhler & Co, à Düsseldorf.
- Capito & Klein, à Düsseldorf
- Deutsche Edelstahlwerke A.G., à Krefeld.
- Ed. Dörrenberg Söhne, Stahlwerke, à Ründeroth/Rhld.
- Dortmund-Hörder Hüttenunion A.G., à Dortmund:
 - a) Werk Dortmund
 - b) Werk Hörde
 - c) Schwerter Profileisenwalzwerke A.G., à Schwerte.
- Eschweiler Bergwerksverein A.G., à Eschweiler-Aue.
- Grafenberger Walzwerk GmbH., à Düsseldorf - Grafenberg.
- Gusstahlwerk Bochumer Verein A.G., à Bochum.
- Gusstahlwerk Oberkassel A.G., à Düsseldorf-Oberkassel.
- Gusstahlwerk Witten A.G., à Witten.
- Hahnsche Werke A.G., à Duisburg-Grossenbaum.
- Hoesch-Werke A.G., à Dortmund:
 - a) Hohenlimburger Walzwerke A.G., à Hohenlimburg.
 - b) Westfahlenhütte A.G., à Dortmund.
- Hüttenwerk Oberhausen A.G., à Oberhausen.
- Hüttenwerke Phoenix A.G., à Duisburg-Ruhrort.
- Hüttenwerk Rheinhausen A.G., à Rheinhausen.
- Hüttenwerke Siegerland A.G., à Siegen:
 - a) Werk Attendorn
 - b) Werk Hüsten
 - c) Werk Kreuztal-Eichen
 - d) Werk Niederschelden
 - e) Werk Wissen.
- Kuhbier & Sohn, à Dahlebrück.
- Mannesmann A.G., à Düsseldorf:
 - a) Mannesmann-Hüttenwerke A.G., à Duisburg-Huckingen
 - b) Mannesmann-Hüttenwerke A.G., à Finnentrop
 - c) Mannesmann-Hüttenwerke A.G., à Grillo-Funke
 - d) Kronprinz A.G., à Solingen (Werk Immigrath)
- Niederrheinische Hütte A.G., à Duisburg.
- Klöckner-Werke A.G., à Duisburg:
 - a) Hüttenwerk Haspe A.G., Hagen-Haspe
 - b) Mannstaedt-Werke GmbH., à Troisdorf.

- Ohler Eisenwerk Theod. Pfeiffer, à Ohle/Westfalen.
- Rheinische Röhrenwerke A.G., à Mülheim/Ruhr.
- Rheinisch-Westfälische Eisen- und Stahlwerke A.G., à Mülheim/Ruhr:
 - a) Eisenwerk Mülheim-Meiderich A.G., à Mülheim/Ruhr
 - b) Eisenwerk Gelsenkirchen A.G., à Gelsenkirchen
 - c) Gusstahlwerk Gelsenkirchen A.G., à Gelsenkirchen.
- Ruhrstahl A.G., Heinrichshütte, à Witten/Ruhr.
- Stahlwerke Bochum A.G., à Bochum.
- Stahlwerke Südwestfalen A.G., à Geisweid:
 - a) Werk Geisweid, à Geisweid
 - b) Werk Harkort-Eicken, à Hagen
 - c) Werk Brüninghaus, à Vorhalle
 - d) Werk Friedrich Thomée, à Werdohl
- Stahl- und Röhrenwerk Riesholz GmbH., à Düsseldorf-Riesholz.
- Walzwerke A.G. vorm. E. Böcking, à Köln-Mülheim .
- Th. Wuppermann GmbH., à Leverkusen-Schlebusch.

BASSIN DE BASSE-SAXE

- Hüttenwerk Ilsede-Peine A.G., à Peine/Hannover:
 - a) Hochofenwerk Gross-Ilsede
 - b) Walzwerk Peine
- Hüttenwerk Salzgitter A.G., à Drütte-Salzgitter.
- Klöckner-Werke A.G., à Duisburg:
 - a) Werk Georgsmarienhütte
 - b) Werk Osnabrück

BASSIN DE BAVIERE

- Eisenwerk Annahütte Alfred Zeller, à Hammerau.
- Eisenwerk-Gesellschaft Maximilianshütte A.G., à Sulzbach-Rosenberg:
 - a) Werk Haidhof
 - b) Werk Rosenberg
- Eisenwerk Nürnberg A.G., vorm. J. Tafel & Co., à Nürnberg.
- Luitpoldhütte A.G., à Amberg.

B E L G I Q U E

Liste des usines ayant participé à l'enquête

Année 1954

BASSIN DE LIEGE

- S.A. John Cockerill à Seraing (Division de Seraing, Grivegnée et Ferblatil).
- S.A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz à Liège.
- S.A. d'Ougrée-Marihaye à Ougrée.
- S.A. Laminoirs de l'Ourthe à Sauheid-lez-Chênée.
- S.A. Phenix-Works à Flémalle-Haute.
- S.A. Tôleries Delloye-Matthieu à Marchin.

BASSINS DE CHARLEROI ET DU CENTRE

- S.A. Aciéries et Minières de la Sambre à Monceau-sur-Sambre.
- S.A. Usines Gustave Boël à La Louvière.
- S.A. Usines Métallurgiques du Hainaut à Couillet.
- S.A. Forges de la Providence à Marchienne-au-Pont.
- S.A. Métallurgique de Sambre et Moselle à Montigny-sur-Sambre.
- S.A. Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Thy-le-Château et Marcinelle à Marcinelle.
- S.A. Fabrique de Fer de et à Charleroi.
- S.A. Usines Gilson à La Croyère.
- S.A. Laminoirs de Longtain à La Croyère.
- S.A. Laminoirs & Boulonneries du Ruau à Monceau-sur-Sambre.
- S.A. Forges & Laminoirs de Baume à Haine-St-Pierre

F R A N C E

Liste des usines ayant participé à l'enquête

Année 1954

REGION EST

- Lorraine-Escout, à Laval-Dieu.
- Sté Métallurgique de Champagne, à Marnaval.
- Forges de Syam.
- Forges de Clairvaux.
- Lorraine-Escout, à Sedan.
- Lorraine-Escout, à Brevilly.
- Forges de Strasbourg.
- J. Marcellot & Cie.
- de Wendel & Cie., à Messempré.
- Hts Fourneaux de La Chiers, à Vireux-Molhain.
- Hts Fourneaux de la Chiers, à Blagny.
- Forges d'Audincourt.
- Laminoirs de Franche-Comte.
- Sté de Froncles, à Tronches.
- Sté d'Aubrives & Villerupt, à Aubrives.
- Sidelor, à Homécourt.
- Sidelor, à Auboué.
- Sidelor, à Rombas.
- La Providence, à Rehon.
- Sidelor, à Micheville.
- Lorraine-Escout, à Senelle.
- Lorraine-Escout, à Mont-St-Martin.
- Hts Fourneaux de la Chiers, à Longwy.
- Hts Fourneaux de Saulnes.
- Ets de Wendel, à Joeuf.
- Fonderies de Pont-à-Mousson.
- Chatillon Commentry & Neuves Maisons, à Neuves-Maisons.
- Hts Fourneaux de Pompey.
- Ets Gouvy, à Dieulouard.
- Tubes de Vincey.
- Ets de Wendel, à Hayange.
- Ets de Wendel, à Moyeuivre.

- U.C.P.M.I., à Hagondange.
- Sté Métallurgique de Knutange.
- Aciéries de Nord & Lorraine, à Uckange.
- Lorraine-Escout, à Thionville.
- Sté Minière des Terres Rouges, à Audun-le-Tiche.
- S.A.F.E., à Hagondange.
- Forges de Commercy.

REGION NORD

- Aciéries et Forges de Firminy, Usines des Dunes.
- Ets. Cail, à Denain.
- Forges et Laminoirs de St-Amand.
- Lorraine-Escout, à Maubeuge.
- Sidelor, à Hautmont.
- Forges et Fonderies de la Providence, à Hautmont.
- Fabrique de Fer de Maubeuge.
- Paris & Outreau.
- Forges de Laval Aulnoye.
- Aciéries et Laminoirs de Beautor.
- Dembiermont.
- Sté Métallurgique de l'Escaut.
- Lorraine-Escout, à Anzin.
- Biache-St-Vaast.
- Aciéries d'ANOR.
- USINOR, à Denain.
- USINOR, à Anzin.
- USINOR, à Valenciennes.
- USINOR, à Montataire.
- USINOR, Louvroil Hautmont.
- Chatillon Commentry & Neuves-Maisons, à Isbergues.
- Le Phenix.

REGION CENTRE

- Aciéries et Forges de Firminy, St-Chély-d'Apcher.
- Ets Marrel Frères.
- Ateliers et Forges de la Loire, à St-Chamond.
- Ateliers et Forges de la Loire, à Firminy.
- Ateliers et Forges de la Loire, à St-Etienne.
- Ateliers et Forges de la Loire, à Unieux.

- Ateliers et Forges de la Loire, à Assailly.
- Ateliers et Forges de la Loire, à Onzion.
- Aubert & Duval.
- Forges de Gueugnon.
- Sté Métallurgique d'Imphy, à Imphy.
- Forges et Ateliers du Creusot, Le Creusot.
- Chatillon Commentry, à Montluçon.
- Chatillon Commentry, à Commentry.
- Laminoirs et Aciéries du Vieux-Marais.
- Louis Gauchon & Fils.
- Manufacture de Ressorts de Terrenoire.
- Bedel & Cie.
- Ets Prenat.
- Hts Fourneaux de Chasse.
- Aciéries de St-François.
- Jenny.

REGION "DIVERS"

- Forges et Laminoirs de Guyenne.
- Forges d'Hennebont.
- Forges de Niaux.
- Forges et Laminoirs de Breteuil.
- Cie des Ateliers et Forges de la Loire, au Boucau.
- Ets. Bessonneau.
- Electro-Chimie d'Ugine, à Ugine.
- Electro-Chimie d'Ugine, à Moutiers.
- Blanchet & Cie.
- Sté Métallurgique d'Imphy, à Pamiers.
- Usines Chimiques et Métallurg. de Decazeville.
- Hts Fourneaux de Rouen.
- J.J. Carnaud, à Basse-Indre.
- Forges et Laminoirs de Bourget-Bretagne, à St-Brieuc.
- Hts Fourneaux et Forges d'Alleverd.
- Saut-du-Tarn, à St-Juéry.
- Sté Métallurgique de Normandie, à Mondeville.
- Régie Renault, à St-Michel-de-Maurienne.
- Piret & Cie, à Bonnières.
- Ziegler, à Saint-Ouen.

S A R R E

Liste des usines ayant participé à l'enquête

Année 1954

- Halbergerhütte, à Brebach.
- A.R.B.E.D., à Burbach.
- Dilling, à Dillingen.
- Neunkirchen Eisenwerk, à Neunkirchen.
- Hadir, à Saint-Ingbert.
- Völklingen, à Völklingen.

I T A L I E

Liste des usines ayant participé à l'enquête

Année 1954

BASSIN NORD

- Acciaierie di Bolzano, Bolzano.
- Acciaieria e Ferriera di Bolzaneto, Genova.
- Acciaierie Ferriere Lombarde Falck, Milano.
- Acciaierie Ferriere Fonderie di Modena, Modena.
- Acciaierie e Tubificio di Brescia "ATUB", Brescia.
- Acciaierie e Ferriera di Crema P. Stramezzi & C., Crema.
- Acciaierie Elettriche di Sesto San Giovanni, Sesto San Giovanni (Milano).
- Acciaieria Valbruna di E. Gresele, Vicenza.
- Acciaierie Ferriere Trafilerie Cravetto, Settimo Torinese (Torino).
- Acciaierie Ferriere del Caleotto, Lecco (Como).
- Acciaieria Ferriera Vicentina A. Beltrame, Vicenza.
- Acciaierie Riunite A. Galtarossa, Verona.
- Acciaierie di Susa A.S.S.A., Susa, Torino.
- Baldo Giovanni & Figli, Marghera P.I. (Venezia).
- Bosio L. Acc. Ferriera, Sarezzo (Brescia).
- Breda Siderurgica, Sesto San Giovanni (Milano).
- Ceretti Pietro Maria, Villadossola (Novara).
- Cornigliano S.P. Azioni, Genova.
- Dalmine S.P. Azioni, Milano.
- Ercole Acciaieria Ferriera Trafileria, Asti.
- Ferriera Montanella, Pontedecimo (Genova).
- FIAT Ferriere, Torino.
- Fabbrica Italiana Tubi "FIT", Milano.
- Galtarossa Fratelli, Verona.
- Ilva Alti Forni e Acciaierie d'Italia, Genova.
- Ilssa-Viola, Milano.
- Italghisa, Bagnolo Mella (Brescia).
- La.Co.Masi, Treviso.
- Laminatoio di Buttrio, Udine.
- Laminatoio Nazionale, Milano.
- Meroni Industrie Metallurgiche, Erba (Como).

- Metallurgica Bresciana, Brescia.
- Metallurgica Vittorio Cobianchi, Omegna (Novara).
- Metallurgica Marcora, Busto Arsizio (Varese).
- Montecatini = INA, Milano.
- Morteo Fratelli, Genova.
- Nazionale Cogne, Torino.
- Officine Bertoli, Udine.
- Officine Galtarossa, Verona.
- Orsenigo Fratelli, Figino Serenza (Como).
- Pracchi Fonderie Eletttriche, Milano.
- Preo Ernesto e Figli - Ferriera, Mestre (Venezia).
- Redaelli Giuseppe e Fratello, Milano.
- Safau Ferriera Acciaieria di Udine, Udine.
- S.A.F.I.M., Milano.
- S.I.A.C. Società Italiana Acciaierie Cornigliano, Genova.
- S.I.M. Soc. Ind. Metall., Milano.
- S.I.S.M.A., Milano.
- Stabilimenti di S. Eustacchio, Brescia.
- Stabilimenti Carlo Tassara, Breno-Valcamonica (Brescia).

BASSIN CENTRE MIDI

- Ilva Alti Forni e Acciaierie d'Italia, Genova.
- La Magona d'Italia, Firenze.
- Terni Società per l'Industria e l'Elettricità, Roma.
- F.E.R.A.M., Roma.

L U X E M B O U R G

Liste des usines ayant participé à l'enquête

Année 1954

- A.R.B.E.D. (à l'exclusion de l'usine de Dommeldange)
Luxembourg.
- H A D I R, Luxembourg.
- Minière et Métallurgique de Rodange, Rodange.

Annexe II

Sidérurgie

P A Y S - B A S

Liste des usines ayant participé à l'enquête

Année 1954

- Nederlandsche Kabelfabriek N.V., Delft-Alblasserdam.
- Koninklijke DEMKA Staalfabrieken N.V., Utrecht.
- Koninklijke Nederlandsche Hoogovens en Staalfabrieken, N.V. Ymuiden.

TABLEAU 3

Annexe III

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
 Allemagne - Résultats par bassins - Ensemble des ouvriers (fond et jour)

Moyennes en DM

Année 1954

	B a s s i n s		Ensemble du pays
	Ruhr	Aachen	
I Salaire direct (1)	2,07	2,06	2,06
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,04	0,03	0,04
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	0,20	0,19	0,19
IV Contribution de sécurité sociale	0,73	0,75	0,74
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,40)	(0,40)	(0,40)
b) accidents du travail	(0,25)	(0,26)	(0,25)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,01)	(0,01)	(0,01)
d) allocations familiales	(0,07)	(0,08)	(0,08)
V Impôts et autres contributions	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	0,05	0,03	0,04
VII Avantages en nature	0,36	0,34	0,35
a) distribution de charbon, gaz, électricité	(0,12)	(0,12)	(0,12)
b) logement	(0,23)	(0,22)	(0,23)
c) autres avantages en nature	(0,01)	(0,00)	(0,00)
VIII Autres contributions sociales	0,03	0,03	0,04
IX T O T A L	3,48	3,43	3,46

(1) Y compris les salaires des journées d'absence pour délégation syndicale et contribution pour rémunération des délégués mineurs.

TABLEAU 4

Annexe III

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Allemagne - Résultats par bassins - Ouvriers du fond

Moyennes en DM

Année 1954

	B a s s i n s		Ensemble du pays
	Ruhr	Aachen	
I Salaire direct (1)	2,24	2,22	2,23
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,04	0,03	0,04
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,22	0,21	0,22
IV Contributions de sécurité sociale	0,79	0,82	0,79
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,43)	(0,44)	(0,43)
b) accidents du travail	(0,27)	(0,28)	(0,27)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,01)	(0,01)	(0,01)
d) allocations familiales	(0,08)	(0,09)	(0,08)
V Impôts et autres contributions	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	3,29	3,28	3,28

(1) Y compris les salaires des journées d'absence pour délégation syndicale et contribution pour rémunération des délégués mineurs

TABLEAU 5

Annexe III

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
 Allemagne - Résultats par bassins - Ouvriers du jour

Moyennes en DM

Année 1954

	Bassins		Ensemble du pays
	Ruhr	Aachen	
I Salaire direct (1)	1,60	1,61	1,60
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,03	0,02	0,03
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,13	0,13	0,13
IV Contributions de sécurité sociale	0,57	0,58	0,57
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,31)	(0,31)	(0,31)
b) accidents du travail	(0,19)	(0,20)	(0,19)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,01)	(0,01)	(0,01)
d) allocations familiales	(0,06)	(0,06)	(0,06)
V Impôts et autres contributions	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	2,33	2,34	2,33

(1) Y compris les salaires des journées d'absence pour délégation syndicale et contribution pour rémunération des délégués mineurs.

TABLEAU 6

Annexe III

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Belgique - Résultats par bassins - Ensemble des ouvriers (fond et jour)

Moyennes en Frs belges

Année 1954

	B a s s i n s		Ensemble du pays
	Campine	Ensemble des bassins du Sud	
I Salaire direct (1)	29,21	30,20	29,95
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,01	0,00	0,00
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	3,45	3,42	3,43
IV Contribution de sécurité sociale	6,56	7,15	7,00
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(2,71)	(2,79)	(2,77)
b) accidents du travail	(2,00)	(2,53)	(2,39)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,00)	(0,03)	(0,02)
d) allocations familiales	(1,85)	(1,80)	(1,82)
V Impôts et autres contributions	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	0,12	0,04	0,06
VII Avantages en nature	1,98	1,85	1,88
a) distribution de charbon, gaz, électricité	(1,31)	(1,46)	(1,42)
b) logement	(0,67)	(0,39)	(0,46)
c) autres avantages en nature	-	-	-
VIII Autres contributions sociales	1,32	0,53	0,73
IX T O T A L	42,65	43,19	43,05

(1) Y compris les salaires des journées d'absence pour délégation syndicale et contribution pour rémunération des délégués mineurs.

TABLEAU 7

Annexe III

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Belgique - Résultats par bassins - Ouvriers du fond

Moyennes en Frs belges

Année 1954

	B a s s i n s		Ensemble du pays
	Campine	Ensemble des bassins du Sud	
I Salaire direct (1)	32,16	33,33	33,03
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,00	0,00	0,00
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	3,93	3,92	3,92
IV Contributions de sécurité sociale	7,31	7,97	7,80
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(2,98)	(3,08)	(3,06)
b) accidents du travail	(2,40)	(2,98)	(2,83)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,00)	(0,03)	(0,02)
d) allocations familiales	(1,93)	(1,88)	(1,89)
V Impôts et autres contributions	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	43,40	45,22	44,75

(1) Y compris les salaires des journées d'absence pour délégation syndicale et contribution pour rémunération des délégués mineurs

TABLEAU 8

Annexe III

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Belgique - Résultats par bassins - Ouvriers du jour

Moyennes en Frs belges

Année 1954

	B a s s i n s		Ensemble du pays
	Campine	Ensemble des bassins du Sud	
I Salaire direct (1)	22,06	23,00	22,76
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,01	0,00	0,01
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	2,30	2,25	2,27
IV Contributions de sécurité sociale	4,76	5,25	5,12
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(2,06)	(2,13)	(2,11)
b) accidents du travail	(1,04)	(1,48)	(1,37)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,00)	(0,02)	(0,01)
d) allocations familiales	(1,66)	(1,62)	(1,63)
V Impôts et autres contributions	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	29,13	30,50	30,16

(1) Y compris les salaires des journées d'absence pour délégation syndicale et contribution pour rémunération des délégués mineurs

TABLEAU 9

Annexe III

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
France - Résultats par bassins - Ensemble des ouvriers (fond et jour)

Moyennes en Frs français

Année 1954

	B a s s i n s			Ensemble du pays
	Nord P.d.C.	Lorraine	Centre-Midi	
I Salaire direct (1)	177,84	200,01	173,62	180,43
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	15,57	17,52	15,29	15,82
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	16,54	17,88	17,96	17,11
IV Contribution de sécurité sociale	71,96	76,55	74,13	73,24
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(25,91)	(26,75)	(25,56)	(25,96)
b) accidents du travail	(13,20)	(15,29)	(16,32)	(14,30)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(-)	-	-	-
d) allocations familiales	(32,85)	(34,51)	(32,25)	(32,98)
V Impôts et autres contributions	10,43	11,40	10,21	10,53
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	(10,43)	(11,40)	(10,21)	(10,53)
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	4,88	5,43	3,31	4,58
VII Avantages en nature	39,80	48,53	31,20	39,12
a) distribution de charbon, gaz, électricité	(13,05)	(16,85)	(11,15)	(13,20)
b) logement	(26,75)	(31,68)	(20,05)	(25,92)
c) autres avantages en nature	-	-	-	-
VIII Autres contributions sociales	5,28	12,25	4,89	6,32
I X T O T A L	342,30	389,57	330,61	347,15

(1) Y compris les salaires des journées d'absence pour délégation syndicale et contribution pour rémunération des délégués mineurs.

TABLEAU 10

Annexe III

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
France (1) - Résultats par bassins - Ouvriers du fond

Moyennes en frs. français

Année 1954

	B a s s i n s			Ensemble du pays
	Nord P.d.C.	Lorraine	Centre-Midi	
	I Salaire direct (2)	193,28	223,07	191,24
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	16,52	19,28	16,64	17,00
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	18,15	20,15	20,19	18,97

TABLEAU 11

Mines de houille - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
France (1) - Résultats par bassins - Ouvriers du jour

Moyennes en frs. français

Année 1954

	B a s s i n s			Ensemble du pays
	Nord P.d.C.	Lorraine	Centre-Midi	
	I Salaire direct (2)	145,35	151,33	140,07
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	13,58	13,80	12,74	13,40
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	13,15	13,08	13,72	13,29

(1) Conformément à ce qui a été mentionné au point 48, il n'a pas été possible pour la France de subdiviser pour les ouvriers du fond d'une part et les ouvriers du jour d'autre part, les dépenses de sécurité sociale et d'impôts.

(2) Y compris les salaires des journées d'absence pour délégation syndicale et contributions pour rémunération des délégués mineurs.

TABLEAU 12

Annexe III

Sidérurgie - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
 Allemagne - Résultats par bassins

Moyennes en DM

Année 1954

	B a s s i n s			Ensemble du pays
	Nordrhein-Westfalen	Basse Saxe	Bavière	
I Salaire direct	2,19	1,93	1,73	2,15
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,12	0,09	0,10	0,11
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,18	0,15	0,17	0,18
IV Contributions de sécurité sociale	0,50	0,44	0,37	0,49
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,24)	(0,25)	(0,20)	(0,24)
b) accidents du travail	(0,05)	(0,05)	(0,05)	(0,05)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,18)	(0,12)	(0,08)	(0,17)
d) allocations familiales	(0,03)	(0,02)	(0,04)	(0,03)
V Impôts et autres contributions	-	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	2,99	2,61	2,37	2,93

TABLEAU 13

Annexe III

Sidérurgie - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Belgique - Résultats par bassins

Moyennes en Frs belges

Année 1954

	B a s s i n s		Ensemble du pays
	Liège	Charleroi et Centre	
I Salaire direct (1)	32,44	30,47	31,54
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,58	0,23	0,42
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	3,25	3,01	3,14
IV Contributions de sécurité sociale	5,75	5,49	5,63
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(4,19) ⁽¹⁾	(3,97)	(4,09)
b) accidents du travail	(1,34)	(1,44)	(1,38)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,22)	(0,08)	(0,16)
d) allocations familiales	- ⁽¹⁾	-	-
V Impôts et autres contributions	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	42,02	39,20	40,73

(1) Les allocations familiales sont comprises dans le poste "maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage".

TABLEAU 14

Annexe III

Sidérurgie - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
France - Résultats par bassins

Moyennes en Frs français

Année 1954

	B a s s i n s				Ensemble du pays
	Est	Nord	Centre	Divers	
I Salaire direct	160,56	168,16	149,08	164,03	161,00
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	6,71	9,27	4,23	9,77	7,22
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	9,52	9,54	9,41	9,21	9,48
IV Contributions de sécurité sociale	50,02	55,80	50,93	53,61	51,54
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(15,88)	(16,12)	(15,35)	(16,93)	(16,12)
b) accidents du travail	(6,86)	(7,42)	(7,46)	(6,35)	(6,97)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,69)	(3,10)	(2,37)	(1,99)	(1,45)
d) allocations familiales	(26,59)	(28,36)	(25,75)	(28,34)	(27,00)
V Impôts et autres contributions	8,72	9,31	8,05	9,04	8,79
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	(8,72)	(9,31)	(8,05)	(9,04)	(8,79)
T O T A L (PARTIEL)	235,53	252,09	221,70	245,66	238,03

TABLEAU 15

Annexe III

Sidérurgie - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Italie - Résultats par bassins

Moyennes en liras

Année 1954

	B a s s i n s		Ensemble du pays
	Nord	Centre-Sud	
I Salaire direct	257,68	230,89	251,99
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	21,28	17,62	20,50
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	27,64	22,35	26,51
IV Contributions de sécurité sociale	95,73	86,11	93,68
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(48,53)	(41,27)	(46,98)
b) accidents du travail	(9,52)	(7,41)	(9,07)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(1,96)	(0,98)	(1,75)
d) allocations familiales	(35,72)	(36,45)	(35,88)
V Impôts et autres contributions	7,44	6,16	7,16
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	(7,44)	(6,16)	(7,16)
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	409,77	363,13	399,85

TABLEAU 16

Annexe III

Mines de fer - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
 • Allemagne - Résultats par bassins - Ensemble des ouvriers (fond et jour)

Moyennes en DM

Année 1954

	B a s s i n s				Ensemble du pays
	Hessen	Siegerland	Basse Saxe	Württemberg	
I Salaire direct	1,59	1,64	1,69	1,69	1,66
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,07	0,08	0,10	0,18	0,09
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,14	0,17	0,15	0,17	0,16
IV Contributions de sécurité sociale	0,58	0,71	0,50	0,48	0,57
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,31)	(0,37)	(0,33)	(0,35)	(0,34)
b) accidents du travail	(0,20)	(0,31)	(0,10)	(0,10)	(0,18)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,03)	(-)	(0,03)	(-)	(0,02)
d) allocations familiales	(0,04)	(0,03)	(0,03)	(0,03)	(0,03)
V Impôts et autres contributions	-	-	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	2,38	2,60	2,44	2,52	2,48

TABLEAU 17

Annexe III

Mines de fer - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
 Allemagne - Résultats par bassins - Ouvriers du fond

Moyennes en DM

Année 1954

	B a s s i n s				Ensemble du pays
	Hessen	Siegerland	Basse-Saxe	Württemberg	
I Salaire direct	1,61	1,77	1,84	1,79	1,77
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,07	0,08	0,11	0,19	0,09
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,15	0,19	0,17	0,18	0,17
IV Contributions de sécurité sociale	0,55	0,78	0,53	0,51	0,61
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,31)	(0,40)	(0,36)	(0,37)	(0,36)
b) accidents du travail	(0,17)	(0,34)	(0,11)	(0,10)	(0,19)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,03)	(-)	(0,03)	(-)	(0,02)
d) allocations familiales	(0,04)	(0,04)	(0,03)	(0,04)	(0,04)
V Impôts et autres contributions	-	-	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	2,38	2,82	2,65	2,67	2,64

TABLEAU 18

Annexe III

Mines de fer - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Allemagne - Résultats par bassins - Ouvriers du jour

Moyennes en DM

Année 1954

	B a s s i n s				Ensemble du pays
	Hessen	Siegerland	Basse-Saxe	Württemberg	
I Salaire direct	1,57	1,37	1,48	1,33	1,47
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,06	0,07	0,09	0,15	0,08
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,14	0,13	0,13	0,12	0,13
IV Contributions de sécurité sociale	0,62	0,59	0,44	0,38	0,51
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,30)	(0,30)	(0,29)	(0,28)	(0,30)
b) accidents du travail	(0,25)	(0,26)	(0,09)	(0,07)	(0,16)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,04)	(-)	(0,02)	(-)	(0,02)
d) allocations familiales	(0,03)	(0,03)	(0,04)	(0,03)	(0,03)
V Impôts et autres contributions	-	-	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	2,39	2,16	2,14	1,98	2,19

TABLEAU 19

Annexe III

Mines de fer - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
 Italie - Résultats par bassins - Ensemble des ouvriers (fond et jour)

Moyennes en lires

Année 1954

	B a s s i n s		Ensemble du pays
	Nord-Ouest	Méditerranée	
I Salaire direct	258,65	176,15	198,26
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	23,46	16,90	18,66
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	29,62	18,28	21,33
IV Contributions de sécurité sociale	108,09	86,36	92,18
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(52,13)	(33,08)	(38,18)
b) accidents du travail	(17,46)	(15,40)	(15,96)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(1,55)	(-)	(0,41)
d) allocations familiales	(36,95)	(37,88)	(37,63)
V Impôts et autres contributions	7,26	2,22	3,57
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	(7,26)	(2,22)	(3,57)
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	427,08	299,91	334,00

TABLEAU 20

Annexe III

Mines de fer - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
 Italie - Résultats par bassins - Ouvriers du fond

Moyennes en lires

Année 1954

	B a s s i n s		Ensemble du pays
	Nord-Ouest	Méditerranée	
I Salaire direct	321,97	180,84	220,40
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	31,54	17,33	21,31
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	39,31	18,90	24,62
IV Contributions de sécurité sociale	135,43	93,54	105,28
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(65,32)	(34,24)	(42,95)
b) accidents du travail	(21,88)	(21,33)	(21,49)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(1,94)	(-)	(0,54)
d) allocations familiales	(46,29)	(37,96)	(40,30)
V Impôts et autres contributions	9,37	2,30	4,28
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	(9,37)	(2,30)	(4,28)
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	537,62	312,91	375,89

TABLEAU 21

Annexe III

Mines de fer - Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes
Italie - Résultats par bassins - Ouvriers du jour

Moyennes en lires

Année 1954

	B a s s i n s		Ensemble du pays
	Nord-Ouest	Méditerranée	
	I Salaire direct	231,45	174,30
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	19,99	16,73	17,59
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	25,46	18,05	20,00
IV Contributions de sécurité sociale	96,33	83,54	86,90
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(46,46)	(32,62)	(36,26)
b) accidents du travail	(15,56)	(13,07)	(13,72)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(1,38)	(-)	(0,36)
d) allocations familiales	(32,93)	(37,85)	(36,55)
V Impôts et autres contributions	6,36	2,18	3,28
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	(6,36)	(2,18)	(3,28)
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	379,59	294,80	317,10

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes

(Moyennes en monnaies nationales)

Année 1952

	Allemagne (RF)	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
	DM	Frs belges	Frs franç.	Frs franç.	Lires	Frs belges	Florins
I Salaire direct	1,98	31,18	154,77	169,55	241,63	33,75	1,33
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,12	0,50	5,14	5,82	19,07	3,00	0,06
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	0,17	3,47	7,98	10,15	23,42	3,07	0,13
IV Contribution de sécurité sociale	0,43	4,82	47,33	48,84	73,76	6,86	0,34
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,21)	(3,47) ⁽²⁾	(14,73)	(21,05)	(40,48)	(2,72)	(0,15)
b) accidents du travail	(0,05)	(1,35)	(6,29)	(5,08)	(7,83)	(1,63)	(0,05)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,14)	(1,35)	(1,11)	(2,72)	(1,16)	(0,70)	(0,05)
d) allocations familiales	(0,03)	- ⁽³⁾	(25,20)	(19,99)	(24,29)	(1,81)	(0,09)
V Impôts et autres contributions	-	-	8,24	10,92	11,31	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	(11,31)	-	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	(8,24)	(10,92)	-	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	0,04	0,01	4,13	1,68	0,59	0,14	0,03
VII Avantages en nature	0,12	0,54	15,82	8,45 ⁽⁴⁾	5,87 ⁽⁴⁾	1,08	0,06 ⁽⁴⁾
a) distribution de charbon, gaz, électricité	(0,01) ⁽¹⁾	(0,10) ⁽¹⁾	(1,32) ⁽¹⁾	-	-	-	-
b) logement	(0,11)	(0,44)	(14,50)	-	-	(1,07)	-
c) autres avantages en nature	-	-	-	-	-	(0,01)	-
VIII Autres contributions sociales	0,06	0,60	6,67	6,22	23,65	1,06	0,06
IX T O T A L	2,92	41,12	250,08	261,63	399,30	48,96	2,01

(1) Y compris les autres avantages en nature.

(2) Y compris les allocations familiales.

(3) Les allocations familiales sont comprises dans le poste "maladie, maternité, invalidité, pension, chômage".

(4) Chiffre non ventilé.

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes

(Moyennes en monnaies nationales)

Année 1953

	Allemagne (RF)	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
	DM	Frs belges	Frs franç.	Frs franç.	Lires	Frs belges	Florins
I Salaire direct	2,06	30,36	154,15	169,88	236,90	33,07	1,50
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,10	0,55	7,20	6,53	27,36	2,98	0,06
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	0,19	3,07	9,08	11,14	25,67	3,04	0,13
IV Contribution de sécurité sociale	0,48	5,42	50,72	50,97	82,76	6,89	0,35
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,24)	(3,97) ⁽²⁾	(15,79)	(19,63)	(45,24)	(2,67)	(0,17)
b) accidents du travail	(0,05)	(1,38)	(7,07)	(5,30)	(8,80)	(1,62)	(0,05)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,16)	(0,07)	(1,42)	(5,71)	(1,56)	(0,73)	(0,04)
d) allocations familiales	(0,03)	- ⁽³⁾	(26,44)	(20,33)	(27,16)	(1,78)	(0,09)
V Impôts et autres contributions	-	-	8,43	8,78	13,94	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	(13,94)	-	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	(8,43)	(8,78)	-	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	0,04	0,02	3,79	2,14	1,44	0,20	0,04
VII Avantages en nature	0,12	0,35	17,10	7,99	6,27 ⁽⁴⁾	0,38	0,05 ⁽⁴⁾
a) distribution de charbon, gaz, électricité	(0,02) ⁽¹⁾	(0,12)	(0,29)	(1,80)	-	-	-
b) logement	(0,10)	(0,23)	(15,92)	(5,72)	-	(0,34)	-
c) autres avantages en nature	-	(0,00)	(0,89)	(0,47)	-	(0,04)	-
VIII Autres contributions sociales	0,07	0,52	4,63	3,90	13,71	1,11	0,05
IX T O T A L	3,06	40,29	255,10	261,33	408,05	47,58	2,18

(1) Y compris les autres avantages en nature.

(2) Y compris les allocations familiales.

(3) Les allocations familiales sont comprises dans le poste "maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage".

(4) Chiffre non ventilé.

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, par bassin

ALLEMAGNE

(Moyennes en monnaie nationale - DM)

Année 1952

	Ensemble des bassins	Bassin de Rhénanie	Bassin de Basse-Saxe	Bassin de Bavière
I Salaire direct	1,98	2,02	1,74	1,63
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,12	0,13	0,12	0,07
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,17	0,16	0,15	0,15
IV Contributions de sécurité sociale	0,43	0,44	0,45	0,31
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,21)	(0,22)	(0,24)	(0,17)
b) accidents du travail	(0,05)	(0,05)	(0,05)	(0,05)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,14)	(0,14)	(0,14)	(0,05)
d) allocations familiales	(0,03)	(0,03)	(0,02)	(0,04)
V Impôts et autres contributions	-	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	2,70	2,75	2,46	2,16

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, par bassins

BELGIQUE

(Moyennes en monnaie nationale - Frs belges)

Année 1952

	Ensemble des bassins	Bassin de Liège	Bassin de Charleroi et Centre
I Salaire direct	31,18	31,78	30,49
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,50	0,67	0,31
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	3,47	3,55	3,36
IV Contributions de sécurité sociale	4,82	4,75	4,88
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(3,47) ⁽¹⁾	(3,50) ⁽¹⁾	(3,43) ⁽¹⁾
b) accidents du travail	(((
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(1,35)	(1,25)	(1,45)
d) allocations familiales	(-) ⁽²⁾	(-) ⁽²⁾	(-) ⁽²⁾
V Impôts et autres contributions	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	39,97	40,75	39,04

(1) Y compris les allocations familiales.

(2) Les allocations familiales sont comprises dans le poste "maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage".

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, par bassin

FRANCE

(Moyennes en monnaie nationale - Frs français)

Année 1952

	Ensemble des bassins	Bassin de l'Est	Bassin du Nord	Bassin du Centre	Bassin Divers
I Salaire direct	154,77	154,66	163,27	140,14	156,85
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	5,14	5,32	6,13	3,81	3,98
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	7,98	7,84	8,45	7,50	8,42
IV Contributions de sécurité sociale	47,33	45,91	51,13	45,33	50,27
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(14,73)	(14,29)	(15,83)	(14,15)	(15,71)
b) accidents du travail	(6,29)	(5,82)	(6,64)	(7,02)	(7,34)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(1,11)	(0,90)	(2,21)	(0,42)	(1,05)
d) allocations familiales	(25,20)	(24,90)	(26,45)	(23,74)	(26,17)
V Impôts et autres contributions	8,24	8,18	8,82	7,43	8,42
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	(8,24)	(8,18)	(8,82)	(7,43)	(8,42)
T O T A L (PARTIEL)	223,46	221,91	237,80	204,21	227,94

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, par bassin

ITALIE

(Moyennes en monnaie nationale - Lires)

Année 1952

	Ensemble des bassins	Bassin du Nord	Bassin du Centre-Sud
I Salaire direct	241,63	244,69	234,63
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	19,07	19,42	18,28
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	23,42	23,80	22,54
IV Contributions de sécurité sociale	73,76	74,24	72,67
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(40,48)	(41,01)	(39,27)
b) accidents du travail	(7,83)	(8,27)	(6,82)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(1,16)	(0,87)	(1,85)
d) allocations familiales	(24,29)	(24,09)	(24,73)
V Impôts et autres contributions	11,31	11,58	10,69
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	(11,31)	(11,58)	(10,69)
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	369,19	373,73	358,81

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, par bassin

ALLEMAGNE

(Moyennes en monnaie nationale - DM)

Année 1953

	Ensemble des bassins	Bassin de Rhénanie	Bassin de Basse-Saxe	Bassin de Bavière
I Salaire direct	2,06	2,10	1,82	1,68
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,10	0,10	0,09	0,13
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,19	0,19	0,16	0,18
IV Contributions de sécurité sociale	0,48	0,50	0,45	0,33
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,24)	(0,23)	(0,26)	(0,19)
b) accidents du travail	(0,05)	(0,05)	(0,05)	(0,05)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,16)	(0,19)	(0,12)	(0,05)
d) allocations familiales	(0,03)	(0,03)	(0,02)	(0,04)
V Impôts et autres contributions	-	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	2,83	2,89	2,52	2,32

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, par bassin

BELGIQUE

(Moyennes en monnaie nationale - Frs belges)

Année 1953

	Ensemble des bassins	Bassin de Liège	Bassin de Charleroi et Centre
I Salaire direct	30,36	31,32	29,24
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,55	0,74	0,33
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	3,07	3,19	2,94
IV Contributions de sécurité sociale	5,42	5,41	5,43
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(3,97) ⁽¹⁾	(4,05) ⁽¹⁾	(3,89) ⁽¹⁾
b) accidents du travail	(1,38)	(1,30)	(1,47)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,07)	(0,06)	(0,07)
d) allocations familiales	(-) ⁽²⁾	(-) ⁽²⁾	(-) ⁽²⁾
V Impôts et autres contributions	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	39,40	40,66	37,94

(1) Y compris les allocations familiales.

(2) Les allocations familiales sont comprises dans le poste "maladie, maternité, invalidité, pension, chômage".

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, par bassin

FRANCE

(Moyennes en monnaie nationale - Frs français)

Année 1953

	Ensemble des bassins	Bassin de l'Est	Bassin du Nord	Bassin du Centre	Bassin divers
I Salaire direct	154,15	153,62	163,87	141,24	151,31
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	7,20	6,58	5,84	6,67	13,66
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	9,08	8,79	9,78	8,88	9,53
IV Contributions de sécurité sociale	50,72	49,06	55,21	48,89	52,86
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(15,79)	(15,55)	(16,80)	(14,36)	(16,54)
b) accidents du travail	(7,07)	(6,68)	(7,72)	(8,02)	(7,02)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(1,42)	(0,77)	(2,83)	(2,00)	(1,70)
d) allocations familiales	(26,44)	(26,06)	(27,86)	(24,51)	(27,60)
V Impôts et autres contributions	8,43	8,34	8,85	7,73	8,80
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	(8,43)	(8,34)	(8,85)	(7,73)	(8,80)
T O T A L (PARTIEL)	229,58	226,39	243,55	213,41	236,16

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, par bassin

ITALIE

(Moyennes en monnaie nationale - Lires)

Année 1953

	Ensemble des bassins	Bassin du Nord	Bassin du Centre-Sud
I Salaire direct	236,90	239,24	228,61
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	27,36	29,65	19,23
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	25,67	25,98	24,58
IV Contributions de sécurité sociale	82,76	85,55	72,87
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(45,24)	(46,97)	(39,11)
b) accidents du travail	(8,80)	(9,42)	(6,63)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(1,56)	(1,73)	(0,95)
d) allocations familiales	(27,16)	(27,43)	(26,18)
V Impôts et autres contributions	13,94	14,40	12,27
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	(13,94)	(14,40)	(12,27)
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	(-)	(-)	(-)
T O T A L (PARTIEL)	386,63	394,82	357,56

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes

(Moyennes en monnaies nationales)

Année 1953

	Allemagne (RF)	France (Est)	Italie	Luxembourg
	DM	Frs franç.	Lires	Frs belges
I Salaire direct	1,58	250,43	188,12	42,58
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,09	0,97	19,60	3,11
III Rémunérations payées pour journées non ouvrées	0,15	19,44	18,89	4,36
IV Contribution de sécurité sociale	0,50	81,59	79,98	13,86
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,31)	(26,32)	(39,37)	(4,70)
b) accidents du travail	(0,14)	(17,55)	(14,14)	(5,73)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,02)	(0,44)	(0,17)	(1,14)
d) allocations familiales	(0,03)	(37,28)	(26,30)	(2,29)
V Impôts et autres contributions	-	13,08	10,97	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	(10,97)	-
b) impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	(13,08)	-	-
VI Frais de recrutement de la main-d'oeuvre et formation professionnelle	0,02	9,45	0,00	0,03
VII Avantages en nature	0,04	34,49	7,14	0,13
a) distribution de charbon, gaz, électricité	-	(5,29)	(1,11)	(-)
b) logement	(0,03)	(28,85)	(2,62)	(0,13)
c) autres avantages en nature	(0,01)	(0,35)	(3,41)	(-)
VIII Autres contributions sociales	0,06	5,42	12,51	1,09
IX T O T A L	2,44	414,87	337,21	65,16

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, par bassin

ALLEMAGNE

(Moyennes en monnaie nationale - DM)

Année 1953

	Ensemble des bassins	Bassin du Württemberg	Bassin de Hesse Lahn - Dill	Bassin de Basse-Saxe	Bassin du Siegerland
I Salaire direct	1,58	1,64	1,53	1,59	1,59
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	0,09	0,16	0,07	0,11	0,05
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	0,15	0,14	0,14	0,15	0,16
IV Contributions de sécurité sociale	0,50	0,43	0,56	0,44	0,59
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(0,31)	(0,32)	(0,29)	(0,31)	(0,33)
b) accidents du travail	(0,14)	(0,08)	(0,21)	(0,07)	(0,23)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,02)	(-)	(0,03)	(0,03)	(-)
d) allocations familiales	(0,03)	(0,03)	(0,03)	(0,03)	(0,03)
V Impôts et autres contributions	-	-	-	-	-
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	-	-	-	-	-
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	2,32	2,37	2,30	2,29	2,39

Montant horaire des dépenses en salaires et en charges patronales afférentes, par bassin

ITALIE

(Moyennes en monnaie nationale - Lires)

Année 1953

	Ensemble des bassins	Bassin du Nord-Ouest	Bassin de Méditerranée
I Salaire direct	188,12	254,19	164,22
II Gratifications de Noël, primes de résultat, rémunérations diverses en espèces	19,60	22,85	18,42
III Rémunérations payées pour des journées non ouvrées	18,89	24,19	16,98
IV Contributions de sécurité sociale	79,98	94,10	74,88
a) maladie, maternité, invalidité, pensions, chômage	(39,37)	(50,42)	(35,38)
b) accidents du travail	(14,14)	(16,88)	(13,15)
c) autres contributions bénévoles ou conventionnelles	(0,17)	(0,64)	(-)
d) allocations familiales	(26,30)	(26,16)	(26,35)
V Impôts et autres contributions	10,97	14,29	9,78
a) INA CASA et impôt exceptionnel sur le chômage	(10,97)	(14,29)	(9,78)
b) Impôts remboursables et taxes sur les salaires	-	-	-
T O T A L (PARTIEL)	317,56	409,62	284,28

LISTE DES EXPERTS MEMBRES DES COMMISSIONS

a) SOUS-COMMISSION "REMUNERATIONS CHARBON"

Représentants des Gouvernements

Allemagne	-	Dr. MOLLAT	Bonn
	-	Dr. WITTING	Bonn
Belgique	-	M. LOGELAIN	Bruxelles
France	-	M. JARLIER	Paris
	-	M. RABUSSIER	Paris
Italie	-	Dr. PURPURA	Roma
Pays-Bas	-	M. FAGEL	Copenhague

Représentants des employeurs

Allemagne	-	Dr. BISCHOFF	Essen
	-	Dr. Ing. PHILIPP	Aachen
	-	M. TENGELMANN	Essen
Belgique	-	M. GOUDAILLIER	Bruxelles
	-	M. THERASSE	Bracquegnies
France	-	M. BELIN	Paris
	-	M. DUMAY	Paris
Italie	-	Ing. CARTA	Carbonia
Pays-Bas	-	Dr. KLIJBERG	Heerlen
Sarre	-	M. MOMBERT	Saarbrücken

Représentants des travailleurs

Allemagne	-	Dr. DAHLMANN	Bochum
	-	M. WOLFRAM	Bochum
Belgique	-	M. DETHIER	Bruxelles
	-	M. THOMASSEN	Bruxelles
France	-	M. BAYLE	Douai
	-	M. CHAMPAGNAC	Forbach
	-	M. DELABY	Lens
Italie	-	M. BACCI	Roma
Pays-Bas	-	M. COUMANS	Heerlen
	-	M. PALMEN	Heerlen

SOUS-COMMISSION "REMUNERATIONS CHARBON"

Groupe de Travail "Coût du logement"

Représentants des Gouvernements

Italie - Dr. PEROTTI Roma

Représentants des employeurs

Allemagne - Dr. BISCHOFF Essen
Belgique - M. GOUDAILLIER Bruxelles
France - M. LORIMY Paris
Pays-Bas - M. Dr. KLIJBERG Heerlen
Sarre - M. HALLER Saarbrücken

Représentants des travailleurs

Allemagne - M. WOLFRAM Bochum
Belgique - M. THOMASSEN Bruxelles
France - M. DELABY Lens
Italie - M. BACCI Roma
Pays-Bas - M. PALMEN Heerlen

SOUS-COMMISSION "REMUNERATIONS CHARBON"

Groupe de travail "Formation professionnelle"

Représentants des Gouvernements

Belgique	-	M. LOGELAIN	Bruxelles
Italie	-	Dr. PEROTTI	Roma

Représentants des employeurs

Allemagne	-	Dr. BISCHOFF	Essen
France	-	M. HASSON	Paris
Pays-Bas	-	Dr. KLIJBERG	Heerlen
Sarre	-	M. THOMAS	Saarbrücken

Représentants des travailleurs

Allemagne	-	M. WOLFRAM	Bochum
Belgique	-	M. DEDOYARD	Bruxelles
France	-	M. BAYLE	Douai
Italie	-	M. BACCI	Roma
Pays-Bas	-	M. COUMANS	Heerlen

b) SOUS-COMMISSION "REMUNERATIONS ACIER"

Représentants des Gouvernements

Allemagne	- Dr. DENEFFE	Wiesbaden
	- Dr. WITTING	Bonn
Belgique	- M. DUFRASNE	Bruxelles
	- M. LOGELAIN	Bruxelles
France	- M. CLOSON	Paris
	- M. LEVY-BRUHL	Paris
Italie	- Prof. BARBERI	Roma
	- Dr. PURPURA	Roma
Luxembourg	- Prof. SCHMIT	Luxembourg
	- M. VAN WERVEKE	Luxembourg
Pays-Bas	- M. FAGEL	's-Gravenhage
	- Prof. IDENBURG	's-Gravenhage

Représentants des employeurs

Allemagne	- M. DOESE	Düsseldorf
Belgique	- M. JACQUEMART	Bruxelles
France	- M. BOURSIER	Paris
Italie	- Dr. D'ONOFRIO	Milano
Luxembourg	- M. SCHULER	Luxembourg
Pays-Bas	- M. BLAAUW	IJmuiden
SARRE	- M. WUHRMANN	Völklingen

Représentants des travailleurs

Allemagne	- M. SCHMIDT	Gelsenkirchen
Belgique	- M. COECK	Bruxelles
	- M. LATIN	Bruxelles
France	- M. DELAMARRE	Paris
	- M. DESCAMPS	Paris
Italie	- M. ZANZI	Milano
Luxembourg	- M. SCHOCKMEL	Luxembourg
	- M. WEISS	Esch/Alzette
Pays-Bas	- M. BUITER	's-Gravenhage
Sarre	- M. RAUCH	Saarbrücken

SOUS-COMMISSION "REMUNERATIONS ACIER"

Groupe de travail "Coût du logement"

Représentants des employeurs

Allemagne	-	M. DOESE	Düsseldorf
	-	M. KILLING	Düsseldorf
Belgique	-	M. JACQUEMART	Bruxelles
France	-	M. PASSE	Paris
Italie	-	Dr. RIETTI	Luxembourg
Luxembourg	-	M. SCHULER	Luxembourg
Pays-Bas	-	M. VAN DER SCHAAF	IJmuiden
Sarre	-	M. WUHRMANN	Völklingen

Représentants des travailleurs

Belgique	-	M. LATIN	Bruxelles
France	-	M. DESCAMPS	Paris
Italie	-	M. ZANZI	Milano
Luxembourg	-	M. WEISS	Esch/Alzette

SOUS-COMMISSION "REMUNERATIONS ACIER"

Groupe de travail "Coût de la formation professionnelle"

Représentants des employeurs

Allemagne	-	M. DOESE	Düsseldorf
Belgique	-	M. JACQUEMART	Bruxelles
France	-	M. PASSE	Paris
Italie	-	M. MONDELLO	Luxembourg
Luxembourg	-	M. ROBERT	Luxembourg
Sarre	-	M. WUHRMANN	Völklingen
Pays-Bas	-	M. BLAAUW	IJmuiden

Représentants des travailleurs

Allemagne	-	M. SCHMIDT	Gelsenkirchen
Belgique	-	M. LATIN	Bruxelles
France	-	M. KROMPHOLTZ	Thionville
Italie	-	M. ZANZI	Milano
Luxembourg	-	M. SCHOCKMEL	Luxembourg
Pays-Bas	-	M. BUITER	's-Gravenhage

c) SOUS-COMMISSION "REMUNERATIONS MINES DE FER"

Représentants des Gouvernements

Allemagne	-	Dr. MOLLAT	Bonn
	-	Dr. WITTING	Bonn
Belgique	-	M. LOGELAIN	Bruxelles
France	-	M. JARLIER	Paris
Italie	-	Dr. PURPURA	Roma
Luxembourg	-	M. HUBERTY	Luxembourg

Représentants des employeurs

Allemagne	-	M. GLATZEL	Düsseldorf
Belgique	-	M. JACQUEMART	Bruxelles
France	-	M. CUSSET	Paris
	-	M. LABBE	Paris
Italie	-	Ing. ZERA	Genova
Luxembourg	-	M. SCHULER	Luxembourg

Représentants des travailleurs

Allemagne	-	Dr. DAHLMANN	Bochum
	-	M. WOLFRAM	Bochum
France	-	M. JEAN	Carcassonne
	-	M. KUEBLER	Algrange
Italie	-	M. BACCI	Roma
	-	M. PECORARO	Roma
Luxembourg	-	M. SCHOCKMEL	Luxembourg
	-	M. KNAUF	Rodange

SOUS-COMMISSION "REMUNERATIONS MINES DE FER"

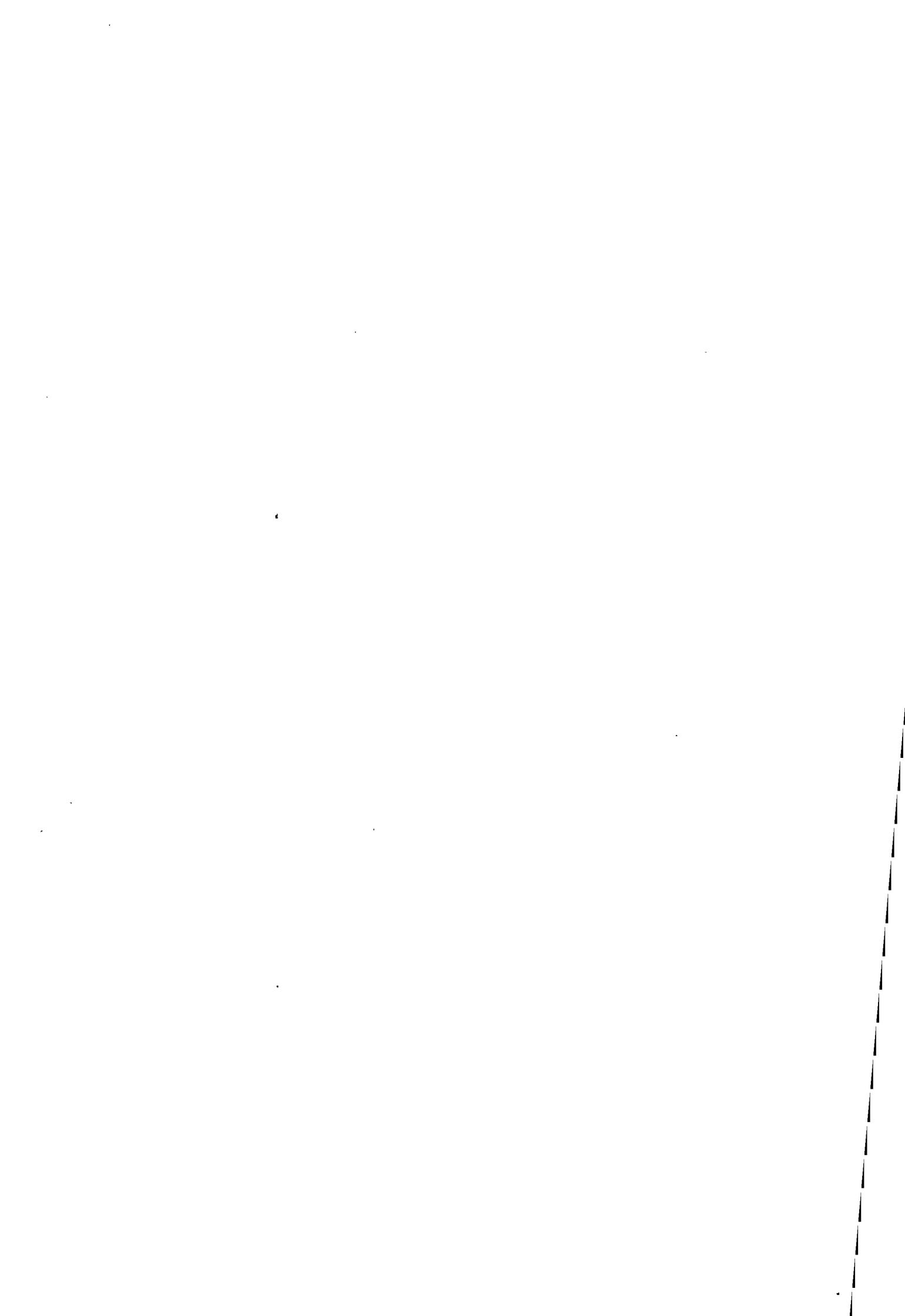
Groupes de travail "Coût du logement" et
"Coût de la Formation Professionnelle"

Représentants des employeurs

Allemagne	-	M. GLATZEL	Düsseldorf
Belgique	-	M. JACQUEMART	Bruxelles
France	-	M. CUSSET	Paris
Italie	-	Ing. ZERA	Genova
Luxembourg	-	M. WAGNER	Luxembourg

Représentants des travailleurs

Allemagne	-	M. WOLFRAM	Bochum
France	-	M. KUEBLER	Algrange
Italie	-	M. ARMINO	Roma
Luxembourg	-	M. KNAUF	Luxembourg



9513/2/56/1